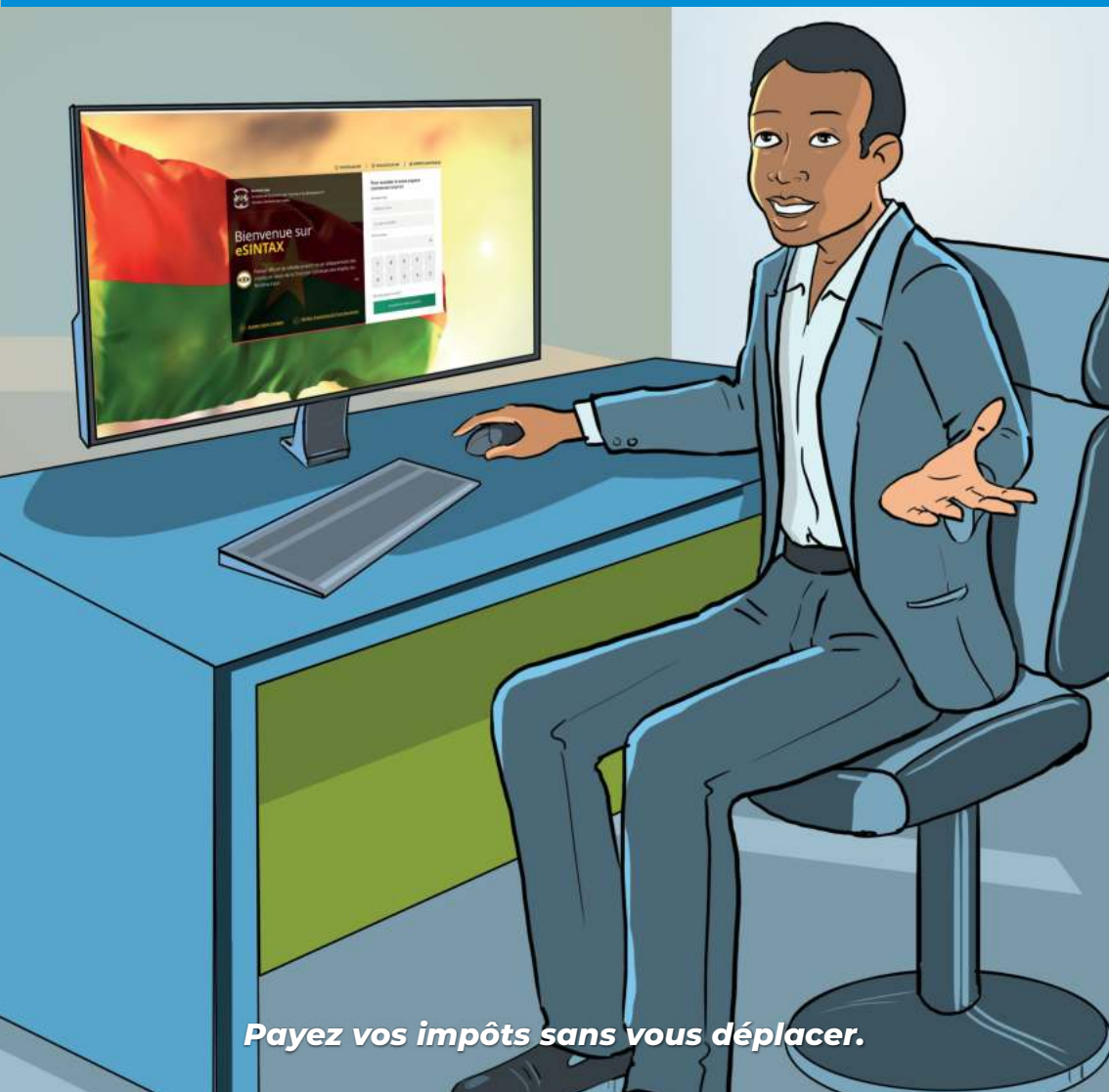




BUDGET CITOYEN

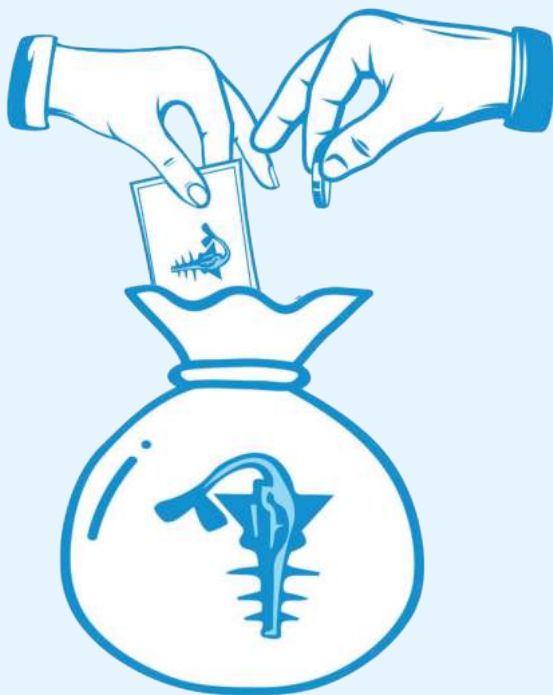
LOI DE FINANCES 2023



Payez vos impôts sans vous déplacer.



BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE



BUDGET CITOYEN

LOI DE FINANCES 2023

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

BURKINA FASO



Le Burkina Faso, auparavant république de Haute-Volta, est un pays d'Afrique de l'Ouest délimité par six pays : le Mali au nord-ouest, le Niger au nord-est, le Bénin et le Togo au sud-est, le Ghana au sud et la Côte d'Ivoire au sud-ouest.

Superficie : 274 400 km²

Fête nationale : 11 Décembre

Capitale : Ouagadougou

Monnaie : Franc CFA

Population : 21 509 443 habitants (2021)

Langue officielle : Français

Hymne national : Ditanýè (Hymne de la victoire)

Devise officielle : « Unité, Progrès, Justice »

Armoiries



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASF Attestation de situation fiscale

BCEAO Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CGI Code général des impôts

CNT Conseil national de la transition

COVID-19 Coronavirus disease 2019

CUP Centre universitaire polytechnique

DGEP Direction générale de l'économie et de la planification

DGESS Direction générale des études et des statistiques sectorielles

DPDP Document de programmation pluriannuelle des dépenses

FCFA Franc de la communauté financière africaine

FDS Forces de défense et de sécurité

HIMO Haute intensité de main-d'œuvre

IBP International budget partnership

IUTS Impôt unique sur les traitements et salaires

IRF Impôt sur les revenus fonciers

IS Impôt sur les sociétés

MARAH Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques

MDICAPME Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises

MEEA Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement

MEFP Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

MENAPLN Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

MESRI Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MID Ministère des infrastructures et du désenclavement

MSJE Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi

MSHP Ministère de la santé et de l'hygiène publique

PAT Plan d'action de la transition

PDI Personnes déplacées internes

PND Politique nationale de développement

RNI Réel normal d'imposition

RSI Réel simplifié d'imposition

TSB Taxe sur les boissons

TVA Taxe sur la valeur ajoutée

TVM Taxe sur les véhicules à moteur

UEMOA Union économique et monétaire ouest africaine

UNB Université Nazi Boni

UNZ Université Norbert Zongo

USD United States dollar

UTS Université Thomas Sankara

VDP Volontaires pour la défense de la patrie

AVANT-PROPOS



La transparence budgétaire est un principe fondamental en matière de bonne gouvernance et une condition essentielle dans la mise en œuvre des politiques de développement économique et social. Elle s'entend notamment par l'étendue et la facilité avec laquelle le citoyen peut non seulement accéder à des informations et des données sur le budget mais aussi les comprendre. Au Burkina Faso, ce principe est édicté par la loi N° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. La transparence budgétaire est un des objectifs poursuivis par le pilier III « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

Dans le souci de renforcer l'accessibilité des informations et données budgétaires au citoyen, le Gouvernement du Burkina Faso élabore au titre de chaque exercice budgétaire, un budget citoyen et ce, depuis 2014.

Ce document reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu du budget de l'Etat, souvent difficile à comprendre par le citoyen, du fait de son caractère technique.

Il permet donc à celui-ci de s'approprier le budget et d'exercer pleinement son rôle de contrôle et de veille citoyenne conféré par la Constitution du 02 juin 1991.

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 intervient dans un contexte national de crise sécuritaire marqué par la persistance des attaques terroristes. Cela a entraîné un déplacement massif de populations ainsi que le redéploiement de certains services administratifs des localités lourdement impactées vers d'autres localités du pays en vue d'assurer la continuité du service public.

Elle intervient également dans un contexte de Transition politique dont l'objectif principal est de restaurer l'intégrité du territoire et de crise alimentaire du fait entre autres, de l'abandon de certaines zones de productions agropastorales, de la difficulté d'approvisionnement des marchés intérieurs et de la flambée des prix des denrées alimentaires.

Aussi, au niveau communautaire le pacte de convergence de l'UEMOA demeure suspendu et un nouveau programme économique et financier avec le Fonds monétaire international (FMI) est en cours de négociation.

Pour répondre de manière efficace aux défis sécuritaires, alimentaires et de développement, les priorités et choix stratégiques budgétaires pour l'année 2023 ont été alignés aux objectifs du PA-SD, document d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (PND).

Le présent budget citoyen met en exergue les efforts du Gouvernement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement, de l'emploi, de la formation professionnelle, des infrastructures, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il aborde également les questions préoccupantes de la lutte contre l'insécurité et de la prise en charge des Personnes déplacées internes (PDI). A cet effet, les prévisions de ressources allouées au secteur de la défense et de la sécurité et celles allouées à l'action humanitaire sont présentées dans le document.

Les ambitions du Gouvernement pour ces secteurs qui impactent fortement et directement la vie du citoyen nous interpellent à redoubler d'efforts dans la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources internes en raison de la baisse progressive des ressources extérieures.

Chaque citoyen est donc interpellé à un sursaut patriotique dans l'accomplissement de son devoir fiscal pour le financement de nos priorités en matière de développement économique et social.

A cet effet, la thématique abordée pour cette édition du budget citoyen porte sur l'impôt sur les revenus fonciers (IRF). Ce choix est motivé par la nécessité d'appropriation de cet impôt par les contribuables concernés en vue de susciter leur adhésions pour un meilleur recouvrement.

Pour permettre une large couverture des informations et des données du budget de l'Etat à l'ensemble de la population, le budget citoyen fait l'objet de traduction en plusieurs langues nationales et d'une large diffusion à travers les canaux appropriés.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective**

Aboubakar WACMANO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances
Burkina Faso





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

SOMMAIRE

- 5 Sigles et abréviations
- 6 Avant-propos
- 11 Généralités sur le budget et quelques dispositions de la loi de finances, exercice 2023
- 21 Contexte, hypothèses d'élaboration et priorités du budget de l'Etat, exercice 2023
- 29 Présentation du budget de l'Etat, exercice 2023
- 39 Inscriptions spécifiques dans certains secteurs au titre du budget de l'Etat, exercice 2023
- 91 Mesures d'accompagnement pour une bonne exécution du budget de l'Etat, exercice 2023
- 93 Thématique abordée dans le budget citoyen 2023 : les principes budgétaires
- 98 Conclusion
- 99 Annexes

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

01

GENERALITES SUR LE BUDGET ET QUELQUES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2023

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

Pour permettre une bonne compréhension du budget de l'Etat par le citoyen, il est important de présenter les définitions de quelques notions de base, les fondements juridiques qui sous-tendent l'élaboration du budget citoyen, les grandes étapes du processus d'élaboration du budget et quelques dispositions de la loi de finances, exercice 2023.

I QUELQUES NOTIONS DE BASE

Abattement : déduction appliquée à un montant donné. En matière fiscale, l'abattement est une réduction du montant qui sert de base de calcul pour l'impôt. Il peut correspondre à un montant forfaitaire ou à un pourcentage.

Allocation budgétaire : plafond de crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances et destinés à la prise en charge d'une ou de plusieurs dépenses publiques.

Arbitrage budgétaire : processus suivant lequel les ressources budgétaires sont réparties entre les différents ministères et institutions en tenant compte de la capacité financière et des priorités du Gouvernement.

Autorisations d'engagement (AE) : limite supérieure des dépenses pouvant faire l'objet de contrat ou de convention au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la loi de finances.

Bail à construction : contrat par lequel, le locataire s'engage à construire une infrastructure sur un terrain appartenant au bailleur. Pendant la durée du contrat, le locataire a la possibilité de louer ou d'hypothéquer l'infrastructure mais en aucun cas ne peut la vendre. A la fin de ce bail, la construction revient contractuellement au bailleur/propriétaire du terrain.

Budget de l'Etat : partie chiffrée de la loi de finances qui présente d'une part, les ressources de l'Etat et d'autre part, les activités retenues et les montants prévus pour les mettre en œuvre au cours d'une année donnée.



Il est important de souligner que le budget de l'Etat n'est pas de l'argent disponible pouvant être immédiatement utilisé pour couvrir les dépenses. En effet, les recouvrements de recettes se font durant toute l'année budgétaire et les dépenses sont exécutées en tenant compte du niveau de la trésorerie.

Cadrage budgétaire : processus consistant à dégager les prévisions de ressources globales et à les allouer à la réalisation des objectifs de développement définis par les référentiels nationaux de développement. Il est effectué chaque année et couvre une période minimale de trois (03) ans.

Charge financière de la dette : ensemble de dépenses de l'Etat consacrées au paiement des intérêts et autres charges liées à la dette.

Choix stratégiques budgétaires : options visant à orienter l'allocation des ressources principalement vers les secteurs retenus par le Gouvernement comme prioritaires.

Crédits de paiement (CP) : limite supérieure des dépenses pouvant être payées au cours de l'exercice.

Critères de convergence de l'UEMOA : indicateurs économiques assortis de normes que les Etats membres de l'UEMOA doivent respecter dans l'élaboration et la conduite des politiques de développement pour l'atteinte des objectifs de l'Union. Il existe deux (02) types de critères : les critères de premier rang dont le respect est obligatoire et ceux de second rang constituant des repères structurels indicatifs.

Dépenses en atténuation des recettes : dépenses destinées au remboursement de certaines recettes indument perçues par l'Etat.

Don programme : aide financière non remboursable provenant des Partenaires techniques et financiers et non affectée préalablement à une dépense spécifique.

Don projet : aide financière non remboursable provenant des Partenaires techniques et financiers, octroyée à un Etat pour la mise en œuvre d'un projet de développement préalablement défini.

Emprunt obligataire : financement alternatif que l'Etat reçoit sous forme de prêt au cours d'un exercice budgétaire à travers l'émission d'obligations du Trésor (créances remboursables) pour financer le déficit budgétaire. Les remboursements se font à moyen ou long terme.

Encours de la dette : montant total de la dette restant à rembourser par l'Etat à une date donnée.

Epargne budgétaire : différence positive lorsque les recettes ordinaires sont supérieures aux dépenses ordinaires. Elle traduit la capacité de l'Etat à financer ses investissements après couverture de ses dépenses ordinaires. Dans le cas contraire, on parle d'impasse budgétaire.

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par la puissance publique (l'Etat et les Collectivités territoriales) sur les ressources des personnes vivant sur le territoire ou y possédant des intérêts, sans contrepartie déterminée, en vue de faire face aux charges de l'Etat ou de la Collectivité.

Inflation : augmentation du niveau général des prix des biens et services. Lorsqu'il y a inflation, le pouvoir d'achat diminue.

Loi de finances : acte législatif par lequel l'Assemblée nationale autorise le Gouvernement à recouvrer les recettes (impôts, taxes...) et à exécuter des dépenses sur une année budgétaire. Au Burkina Faso, l'année budgétaire coïncide avec l'année civile (1er janvier au 31 décembre).

Loi de finances initiale (LFI) : première loi de finances votée par l'Assemblée nationale au titre d'une année.

Loi de finances rectificative (LFR) : loi de finances qui modifie en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale.

Loi de règlement : loi qui intervient après la clôture de l'exécution du budget et arrête le montant définitif des recettes et des dépenses ainsi que les résultats budgétaires (déficit ou excédent) qui en découlent.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits dans le pays au cours d'une année.

Ratio « masse salariale/recettes fiscales » : rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales. Il traduit la part des recettes fiscales consacrée au paiement des salaires des agents publics. Il constitue un des critères de convergence de second rang de l'UEMOA.

Redevance : prélèvement obligatoire à l'occasion d'une opération de service public. Elle est la contrepartie monétaire d'un service rendu.

Réel normal d'imposition (RNI) : régime d'imposition applicable au contribuable dont le chiffre d'affaires annuel hors TVA est supérieur ou égale à 50 000 000 FCFA.

Réel simplifié d'imposition (RSI) : régime d'imposition applicable au contribuable dont le chiffre d'affaires annuel hors TVA est compris entre 15 000 000 FCFA et 50 000 000 FCFA. Toutefois, les contribuables exerçant des professions libérales (avocat, médecin, notaire, huissier, etc.) sont d'office classés dans le RSI même si leur chiffre d'affaires n'atteint pas 15 000 000 FCFA.

Solde budgétaire global : différence entre les recettes totales et les dépenses totales du budget de l'Etat. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes de l'année, on parle de « déficit budgétaire ». Si les dépenses sont inférieures aux recettes de l'année, on parle d'« excédent budgétaire ». En cas d'égalité entre les dépenses et les recettes de l'année, on parle d'« équilibre budgétaire ».

Système d'exercice : rattachement des opérations de recettes et de dépenses à l'année à laquelle elles ont été autorisées indépendamment de l'année au cours de laquelle elles sont effectivement exécutées.

Taux de pression fiscale : rapport entre les recettes fiscales et le PIB d'un pays. Il mesure le poids des impôts dans l'économie. Il constitue un des critères de convergence de second rang de l'UEMOA.

Taxation d'office : procédure permettant à l'administration fiscale d'imposer un contribuable sur la base des informations dont elle dispose. Elle s'applique en cas d'absence de souscription ou de souscription tardive des déclarations qui doivent permettre d'établir le montant exact de l'impôt.

Transfert courant : aide financière de l'Etat octroyée à certaines structures (Société d'Etat, Etablissement public de l'Etat, Collectivité territoriale, partenaires sociaux, partis politiques, etc.) pour la mise en œuvre de leurs actions. Il prend également en compte la contribution de l'Etat aux organismes internationaux dont le pays est membre.

Transferts en capital : dépense composée de subvention publique versée à une structure pour compléter le financement de ses investissements (entreprise en difficulté) et de frais d'acquisition d'actifs.



II

FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN

Plusieurs textes juridiques encadrent l'élaboration du budget citoyen dont les principaux sont répertoriés ci-dessous :



Au plan international

- Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 14) ;
- Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques du Fonds Monétaire International (FMI), 2016 (point I).



Au plan communautaire

- Directive N°01/2009/CM /UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA (préambule) ;
- Directive N°06/2009/CM /UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA (article 14).



Au plan national

- Constitution du 02 juin 1991 (préambule) ;
- Loi N° 008-2013 /AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso (article 2) ;
- Loi organique N° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (article 94).



III

GRANDES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET

Le budget de l'Etat est élaboré conformément à un calendrier budgétaire annuel. Le processus d'élaboration du budget de l'année suivante démarre dès le mois de janvier de l'année en cours avec la définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires. Il peut s'étendre jusqu'au mois de décembre avec la promulgation de la loi de finances en passant par les arbitrages budgétaires au niveau du Gouvernement et le vote au niveau de l'Assemblée nationale.

01 GENERALITES SUR LE BUDGET ET QUELQUES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2023



1

CADRAGE BUDGETAIRE

JANVIER - JUIN

Définition des priorités et choix stratégiques budgétaires ;

Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) ;

Détermination des enveloppes par ministère et institution ;

Elaboration et notification de la circulaire aux ministères et institutions ;

Elaboration des budgets programmes (BP) par les ministères et institutions.



2

ARBITRAGE

JUIN - SEPTEMBRE

Examen technique des BP par le ministère en charge des finances ;

Arbitrage des BP des ministères et institutions ;

Adoption de l'avant-projet de loi de finances par le Conseil des ministres.



4

PROMULGATION

DECEMBRE

Promulgation de la loi de finances par le Président du Faso



3

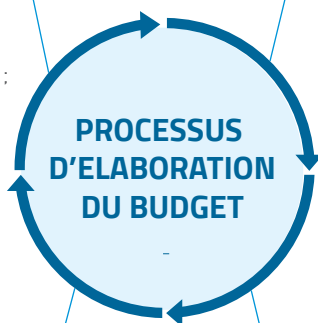
VOTE

SEPTEMBRE - DECEMBRE

Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale ;

Examen du projet de loi de finances ;

Vote de la loi de finances.





IV DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES, EXERCICE 2023

Cette partie traite de quelques dispositions encadrant la gestion budgétaire et des nouvelles dispositions fiscales.

1- Dispositions encadrant la gestion budgétaire

La gestion budgétaire est régie par un certain nombre de dispositions portant aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

a- En matière de recettes (articles 3, 5, 9 et 11 de la LFI 2023)

- « Aucune recette, quel que soit son budget d'imputation ou sa destination, ne peut être perçue si elle n'est autorisée par un texte législatif ou réglementaire pris sur proposition ou avec l'accord préalable du ministre en charge des finances... » ;
- « Les comptables publics sont personnellement et pécuniairement responsables de l'encaissement régulier des recettes dont le recouvrement leur est confié. Est considéré comme un détournement de deniers publics et passible de poursuites administratives et judiciaires, le non-reversement des ressources des services de recettes au Trésor public dans les délais réglementaires » ;
- « Toute recette perçue peut faire l'objet de remboursement à condition que le redevable fasse la preuve que le paiement indu, total ou partiel, est le fait de l'administration. La demande est adressée au Ministre chargé des finances sous couvert du Comptable

ayant encaissé la recette et après avis conforme du Comptable Principal de l'Etat compétent... » ;

- « Pour toute somme due à l'Etat au titre des prêts et avances non réglés à l'échéance, le redevable est tenu de régler une pénalité de retard au taux de refinancement appliqué au Trésor public par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette pénalité de retard n'est applicable que pour les prêts et avances pour lesquels la convention signée entre l'Etat et le bénéficiaire ne prévoit aucun intérêt moratoire, aucun intérêt de retard et aucune pénalité de retard.

Le montant minimum à percevoir par le Trésor public au titre de ces pénalités est fixé à cent mille (100 000) francs CFA ».

b- En matière de dépenses (articles 96 et 98 de la LFI 2023)

- « Les ordonnateurs et leurs délégués sont pécuniairement, personnellement et civilement responsables des dépenses exécutées sans engagement préalable.

Il est interdit, sous peine de forfaiture, aux ordonnateurs et à tout fonctionnaire de prendre, en violation de la disposition prévue à l'alinéa précédent, des mesures ayant pour objet d'engager ou d'exécuter des dépenses en dépassement des crédits ouverts. Les dépenses engagées ou exécutées dans de telles conditions sont mises à la charge du responsable.

Les crédits ouverts au budget de l'Etat, à l'exception de ceux de la charge financière de la dette, constituent des autorisations maximales et non des obligations de dépenses » ;

- « Sauf exception prévue par la réglementation, tout acte réglementaire, contrat, marché, convention, instruction ou décision émanant des institutions et des départements ministériels et de nature à avoir des répercussions sur les finances de l'Etat doit, sous peine de nullité de ses effets sur le plan budgétaire, être revêtu du visa du contrôleur financier ou en ce qui concerne le ministère chargé de la défense, du visa du contrôleur des forces armées...

Toute prestation effectuée en dehors de ces formes réglementaires est considérée comme un acte d'ordre privé entre la personne qui a effectué la commande et le fournisseur. Dans ce cas, aucun recours auprès de l'administration n'est recevable ».

2- Nouvelles dispositions fiscales

Les mesures fiscales nouvelles introduites par la loi de finances, exercice 2023 portent sur :

> L'élargissement de l'assiette fiscale

La principale mesure concernant l'élargissement de l'assiette fiscale est relative à l'imposition des véhicules à deux (2) et trois (3) roues à la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM). En effet, il est dorénavant institué une taxe unique et définitive sur les motos et tricycles à l'immatriculation. Il est attendu des recettes supplémentaires de l'ordre de trois milliards cent millions (3 100 000 000) de francs CFA en 2023 au profit des budgets des Collectivités territoriales.

Tableau 11 Tarif de la TVM pour les motos et tricycles à l'immatriculation

Puissance administrative	Tarif libératoire
Moins de 3 CV	10 000 FCFA
De 3 CV à 5 CV	20 000 FCFA
Plus de 5 CV	30 000 FCFA

Source : Loi de finances 2023 (article 48).

> L'amélioration du rendement de l'impôt

S'agissant du rendement de l'impôt, on peut noter entre autres le rehaussement du taux de la Taxe sur les boissons (TSB), notamment les boissons alcoolisées et non alcoolisées. Il est attendu de cette mesure un accroissement des recettes d'environ huit cent dix-neuf millions (819 000 000) de francs CFA. L'évolution des différents taux est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 2 Evolution de la TSB par type de boissons

Boissons	Ancien taux (%)	Nouveau taux(%)
1. Boissons alcoolisées		
Bières titrant moins de 8° degrés d'alcool	30	30
Bières titrant plus de 8° d'alcool	30	40
Vins	35	70
Autres boissons titrant moins de 35° d'alcool	35	50
Autres boissons titrant plus de 35° d'alcool	35	70
2. Boissons non alcoolisées		
Boissons non alcoolisés énergisantes	15	50
Autres boissons non alcoolisés	15	15

Source : Loi de finances 2023 (article 52).

> Le renforcement de l'action en recouvrement de l'impôt

Les nouvelles mesures visant le renforcement de l'action en recouvrement de l'impôt sont entre autres :

- l'institution d'une obligation de déclaration en cas de changement d'adresse. Il est fait obligation désormais à tout contribuable qui change d'adresse d'informer le service des impôts de rattachement dans un délai de trente (30) jours pour compter de la date de changement. Cette mesure améliorera le suivi des contribuables.
- le renforcement du dispositif relatif à l'obligation de déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés. Cette mesure permettra de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale car elle vise à étendre l'obligation de tenue et de déclaration des bénéficiaires effectifs aux autres personnes morales telles que les associations et les fondations.
- l'élargissement du champ d'application de l'Attestation de situation fiscale (ASF). L'ASF est désormais exigée pour les demandes des terrains à usage autre que d'habitation ainsi que pour les

demandes de documents d'exonération et de domiciliation fiscale.

- l'institution d'un quitus fiscal pour attester que la personne qui le détient est à jour de ses obligations fiscales. Le quitus est exigé pour (i) les demandes de terrains à usage autre que d'habitation, (ii) les demandes de documents d'exonération et de domiciliation fiscale, (iii) les mandats électifs publics et consulaires, (iv) les nominations des membres du gouvernement, (v) les présidents d'institutions et les nominations en conseil des ministres, (vi) les décorations à l'exception de celles à titre posthume ou liées aux distinctions honorifiques à caractère militaire, (vii) les inscriptions dans les ordres professionnels.

> Les ajustements techniques de certaines dispositions fiscales

Les ajustements d'ordres techniques portent essentiellement sur :

- le rehaussement du taux de la Taxe sur les tabacs, cigares, cigarettes et cigarillos qui passe de 50% à 55%, soit une augmentation de 5%. Ce nouveau taux demeure en deçà du taux maximum prévu par les normes communautaires (150%). Cette réforme entraînerait des pertes de recettes d'environ un milliard quatre cent quatre-vingts millions (1 480 000 000) de francs CFA.
- le rehaussement du taux de la retenue à la source libératoire sur les gains réalisés

par les parieurs et ceux provenant des autres jeux de hasard qui passe de 10% à 15% du montant des gains. Les prévisions de recettes supplémentaires attendues sont de cinq cent quarante millions (540 000 000) de francs CFA en 2023.

> Les faveurs fiscales

Les mesures d'allègement fiscal concernent principalement la réduction du taux applicable aux mutations à titre onéreux d'immeubles qui passe de 8% à 5%.

Afin de permettre aux personnes de régulariser leur situation foncière et à l'administration fiscale de disposer d'une base de données cadastrales, la mesure du forfait et de l'autorisation des mutations des terrains nus à usage d'habitation hors délai de mise en valeur ont été instituées pour la première fois en 2016. Cette mesure d'allègement fiscal a été successivement reconduite en 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022 au profit des personnes physiques lorsque la valeur de l'immeuble n'excède pas un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA.

Dans le but de rompre avec cette pratique de reconduction des forfaits, il est institué un taux de 5% applicable à toutes les mutations d'immeubles à titre onéreux. Exceptionnellement, au titre de l'année 2023, les mutations volontaires de droits provisoires afférents aux terrains nus à usage d'habitation hors délai de mise en valeur sont autorisées.



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

02

CONTEXTE, HYPOTHESES D'ELABORATION ET PRIORITES DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



I CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022

Le contexte économique et social dans lequel s'est élaboré le budget de l'Etat, exercice 2023 a été marqué :

AU PLAN INTERNATIONAL ET REGIONAL PAR

- la persistance des attaques terroristes dans le Sahel ;
- les pressions inflationnistes dues à la répercussion tardive des hausses passées des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie sur les prix à la consommation ;
- la crise russo-ukrainienne ;
- les tensions géostratégiques ;
- la résurgence de nouvelles variantes de la pandémie de la Covid-19.



En somme, la croissance économique mondiale connaîtrait une décélération de son rythme pour se situer à **3,2% en 2022** après **6,0% en 2021**.

AU PLAN NATIONAL PAR

- une campagne agro-sylvo-pastorale favorable ;
- la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de populations ;
- la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA ;
- la poursuite des négociations pour la conclusion d'un nouveau programme de Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2021-2024 ;
- l'avènement de transitions politiques.

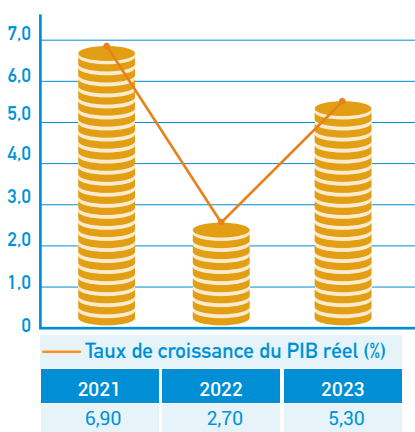


La croissance économique s'établirait à **2,7% en 2022** contre **6,9% en 2021**.

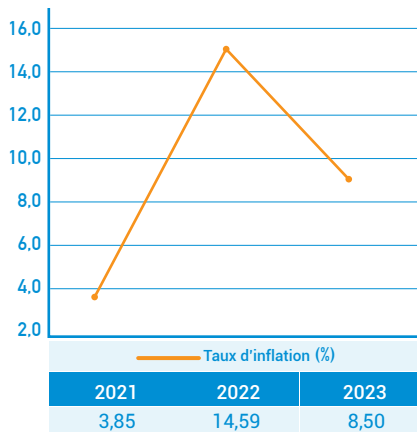
II HYPOTHESES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Le budget de l'Etat, exercice 2023 a été élaboré sur la base d'un certain nombre d'hypothèses portant sur l'évolution du taux de croissance économique, les cours de certaines matières premières, le taux d'inflation, le taux de change du dollar US ainsi que la production nationale de céréales. Ces hypothèses sont présentées à travers les graphiques ci-après :

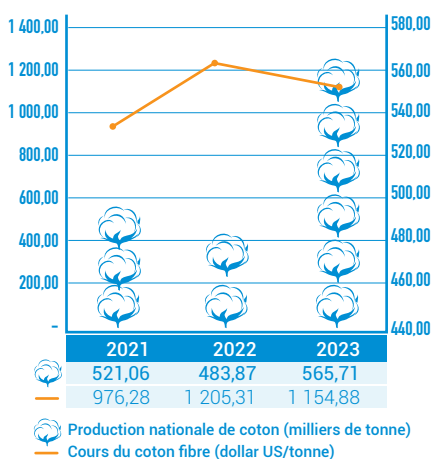
Evolution du taux de croissance du PIB réel (%)



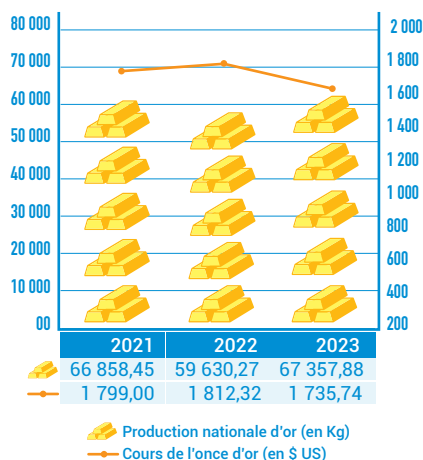
Evolution du Taux d'inflation (%)



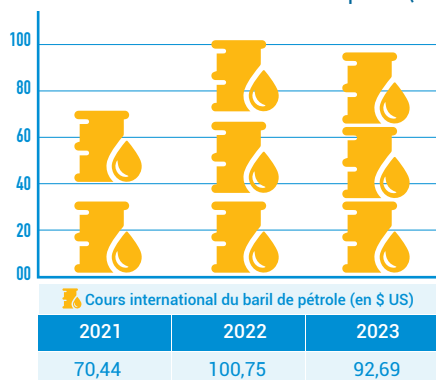
Evolution de la production et du cours du coton



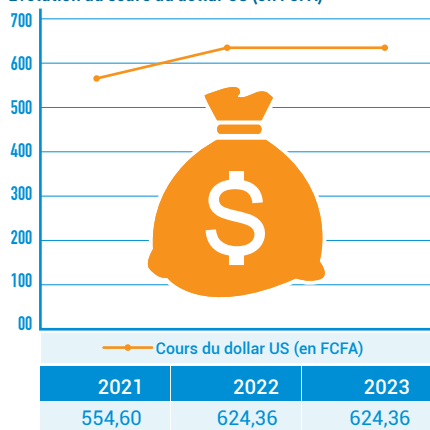
Evolution de la production et du cours de l'or



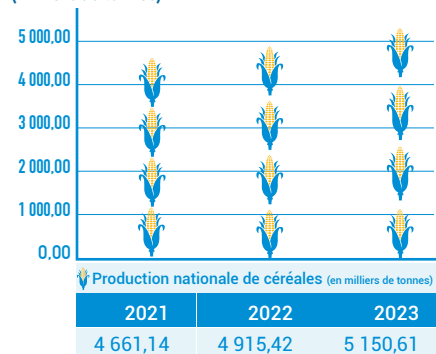
Evolution du cours international du baril de pétrole (USD)



Evolution du cours du dollar US (en FCFA)



Evolution de la production nationale de céréales (milliers de tonnes)



III- PRIORITES RETENUES POUR L'ANNEE 2023

Les priorités du budget de l'Etat, exercice 2023 découlent essentiellement du Plan d'action de la transition (PAT) qui est bâti autour de quatre (04) piliers. Par pilier, ces priorités se déclinent comme suit :

PILIER 1



➔ Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire

Ce pilier vise à libérer les zones occupées par les groupes terroristes et à créer les conditions sécuritaires nécessaires au retour des services de l'Etat et des populations dans les zones qui seront libérées de l'occupation de ces groupes armés terroristes.

A cet effet, les actions majeures suivantes seront mises en œuvre :

- le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité (FDS) en vue de libérer les localités occupées par les terroristes ;
- l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme ;
- l'amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dans la lutte contre le terrorisme ;
- la réinstallation progressive des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes ;

PILIER 2



➤ Répondre à la crise humanitaire

A fin décembre 2021, le Burkina Faso a enregistré plus d'un million cinq cent mille Personnes déplacées internes (PDI). Dans le même temps, la flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité se pose avec acuité rendant ainsi leur accès difficile aux couches vulnérables. Pour faire face à cette situation, les actions à entreprendre en 2023 porteront entre autres sur :

- le renforcement de la politique de subvention des prix des denrées de première nécessité à travers le réseau de distribution de la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS) ;
- l'accompagnement du monde agricole à travers la mise à sa disposition d'intrants subventionnés et de bonne qualité ;
- le déploiement d'un plan opérationnel d'appui à la campagne agricole de saison sèche qui devra permettre d'occuper les jeunes autour de barrages identifiées dans les zones d'accueil des PDI pour stopper leur enrôlement par les terroristes ;
- la mise en œuvre de programmes de soutien aux initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes exposés aux risques de basculement dans la radicalisation et à l'extrémisme violent.

PILIER 3



➤ Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance

Le Burkina Faso vit une crise profonde de l'Etat, car la corruption électorale a affecté la transparence des règles de jeu démocratique. En outre, la corruption dans la gestion quotidienne de l'Etat, la mauvaise allocation des ressources et le choix inapproprié des investissements de l'Etat ont fini par créer une rupture profonde de confiance entre gouvernants et gouvernés. Il est donc urgent de repenser l'Etat dans tous ses compartiments afin de le recentrer sur l'intérêt général.

Pour ce faire, les actions majeures du Gouvernement porteront sur :

- la détermination d'une orientation politique et stratégique en matière de coopération et au besoin, la révision de certains accords internationaux ;
- l'institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales ;
- la stabilisation du nombre et de la nomenclature des ministères dans une loi organique et à terme dans la Constitution ;
- la dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite ;
- l'adoption des décrets d'application de la loi portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs par le citoyen et la presse ;
- la digitalisation des procédures ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

PILIER 4



➤ Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu de nombreuses crises sociologiques qui ont eu des conséquences néfastes sur la cohésion sociale. En outre, la situation sécuritaire exerce une pression inédite sur le tissu social national et particulièrement dans les communautés, marquée parfois par des affrontements, voire des violences extrêmes.

Ainsi, il convient de poursuivre le chantier de la réconciliation nationale qui permettra d'amorcer le processus de reconstitution du tissu social. A cet effet, les principales actions à entreprendre en 2023 concerneront :

- la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés ;
- la poursuite du processus de la réconciliation nationale ;
- l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice ;
- le soutien à l'organisation des assises criminelles.

Au titre de l'année 2023, la répartition par pilier du PAT des prévisions des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, d'un montant de **1 151 288 820 000 FCFA**, se présente comme suit :

PILIER 1

31,03%



Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité du territoire
357,25 milliards FCFA



PILIER 3

67%

Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance
771,42 milliards FCFA

PILIER 2

1,96%



Répondre à la crise humanitaire
22,62 milliards FCFA

PLAN D'ACTION DE LA TRANSITION

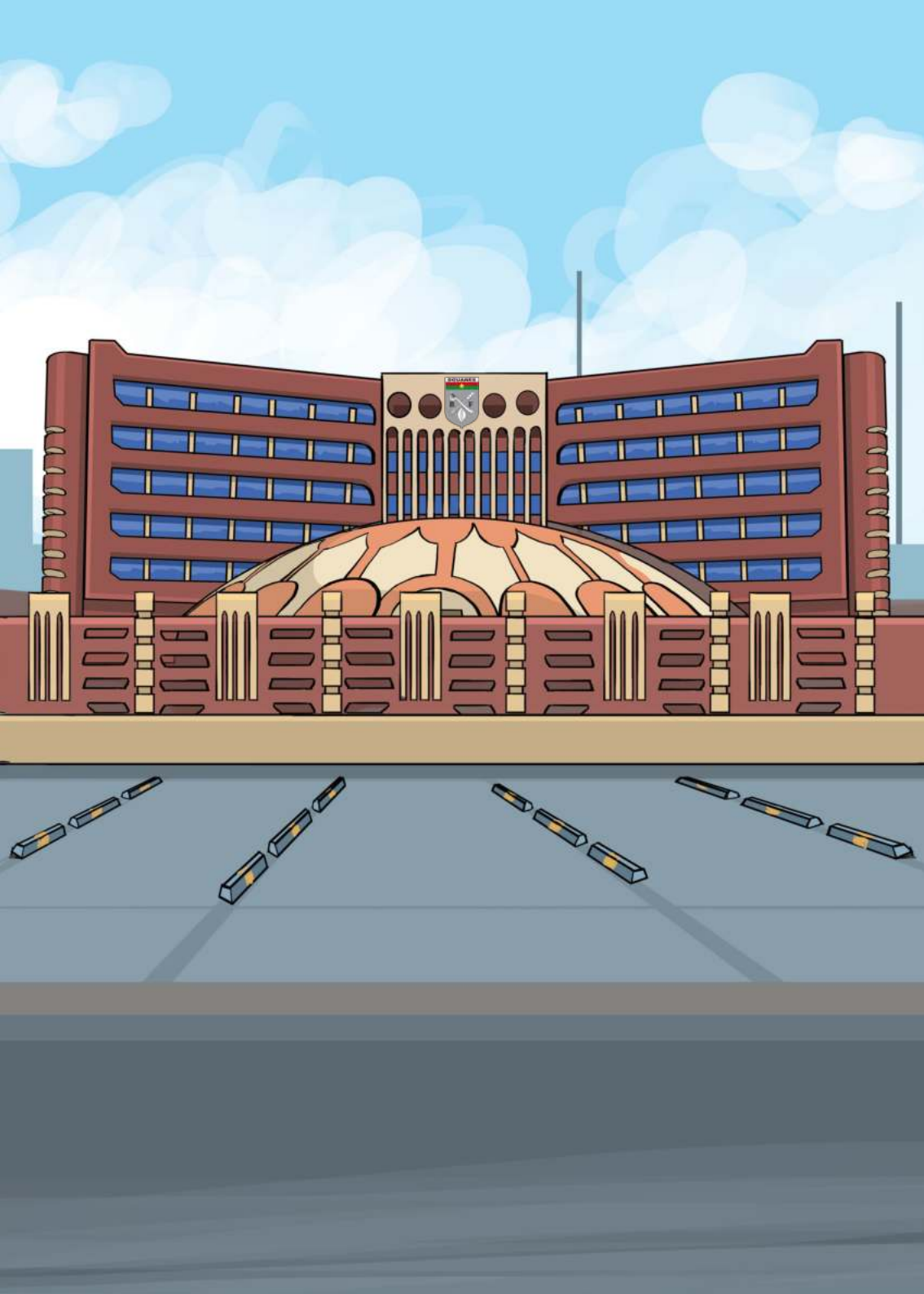


PILIER 4

0%

Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale
0 FCFA

NB : Au titre du pilier 4, aucune dépense d'investissement n'a été programmée pour 2023. En effet, l'essentiel des actions a trait aux réformes visant le renforcement du dialogue inter-religieux et interculturel, la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires et la maturation de certains projets. Aussi, les activités programmées sont prises en charge au niveau des autres natures de dépenses (acquisition de biens et services et transferts courants).





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

03

PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

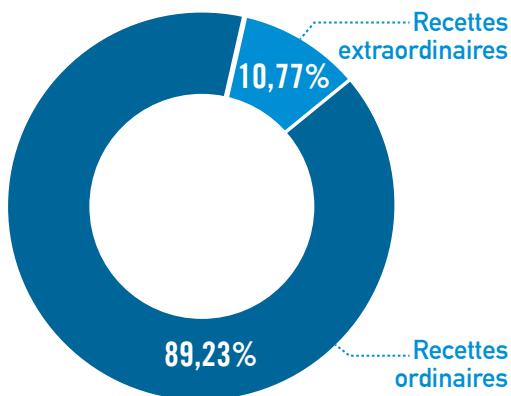
I- EN RECETTES

De quoi se composent les recettes du budget de l'Etat, exercice 2023 ?

En 2023, les recettes du budget de l'Etat se composent de :

- **89,23% de recettes ordinaires** (recettes fiscales et recettes non fiscales), soit **2 347,80 milliards FCFA** ;
- **10,77% de recettes extraordinaires** (dons projets et dons programmes), soit **283,46 milliards FCFA**.

Répartition des prévisions de recettes budgétaires 2023 par source



Comment ont évolué les recettes du budget de l'Etat entre 2022 et 2023 ?

Les recettes du budget de l'Etat ont augmenté de **282,15 milliards FCFA** entre 2022 et 2023, soit une hausse de **12,01%**.

**RECETTES
DU BUDGET
DE L'ETAT EN
2022**



2 349,11 milliards FCFA

+12,01%



**RECETTES
DU BUDGET
DE L'ETAT
EN 2023**

2 631,26 milliards FCFA

D'où proviendront les recettes du budget de l'Etat, exercice 2023 ?

Les recettes du budget de l'Etat proviendront des :

RECETTES FISCALES

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), Impôt sur les sociétés (IS), Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS), droits de douane, etc.

2 107,31 milliards FCFA

RECETTES NON FISCALES

Amendes et condamnations pécuniaires, droits et frais administratifs, etc.

240,49 milliards FCFA

DONS PROGRAMMES

Fonds octroyés par les partenaires financiers en complément des ressources internes de l'Etat

43,87 milliards FCFA

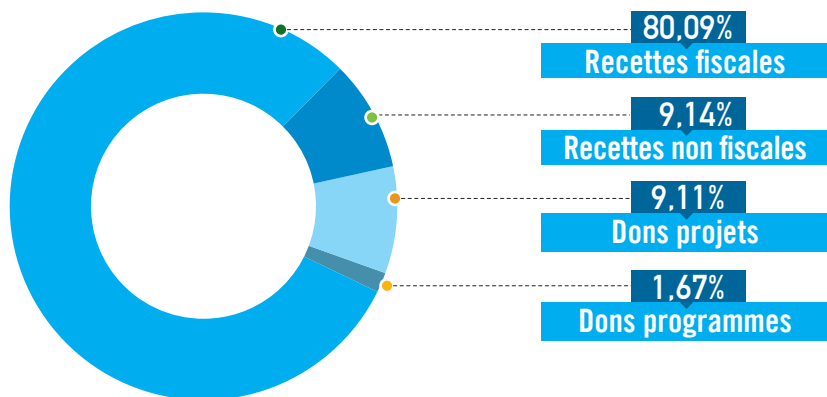
DONS PROJETS

Fonds octroyés par les partenaires financiers pour la réalisation de projets d'investissements bien ciblés

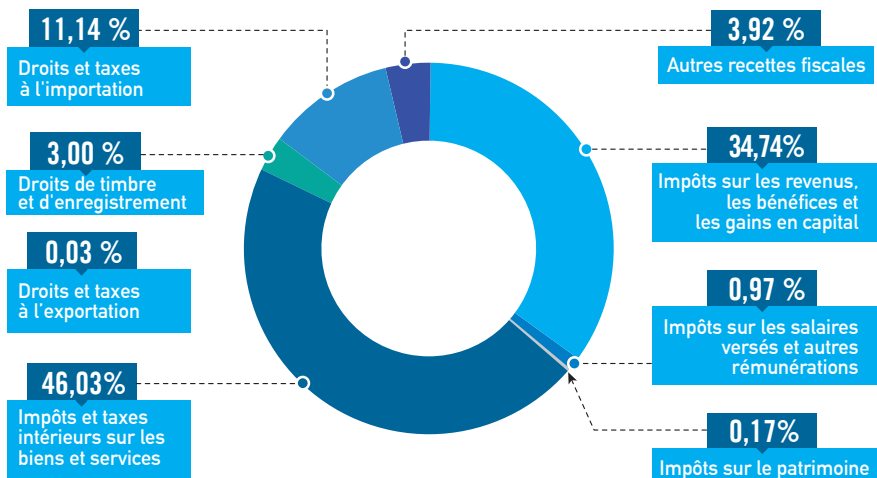
239,59 milliards FCFA



Répartition des recettes du budget 2023 par nature



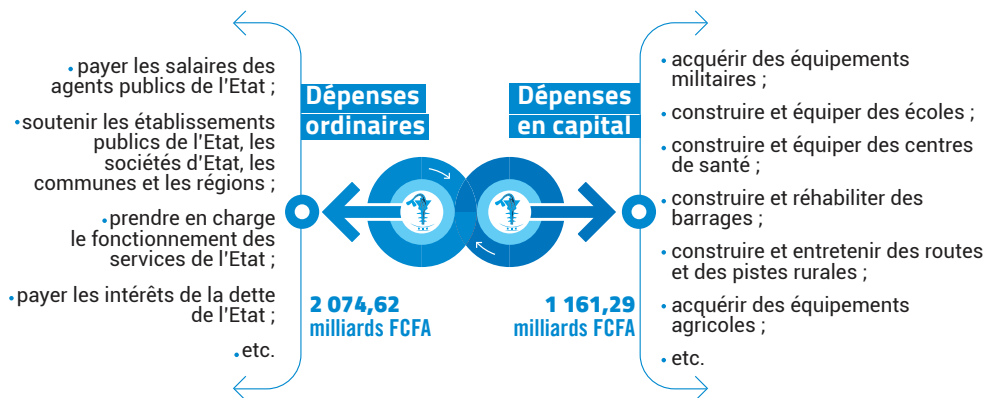
Répartition des recettes fiscales 2023 par type d'impôts



II- EN DEPENSES

A quoi serviront les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2023 ?

Les dépenses du budget de l'Etat permettront de :



Comment ont évolué les dépenses du budget de l'Etat entre 2022 et 2023 ?

Les dépenses du budget de l'Etat ont augmenté de 316,76 milliards FCFA entre 2022 et 2023, soit une hausse de 10,85%.

**Dépenses totales
de l'année 2022**



2 919,15 milliards FCFA

**Dépenses totales
de l'année 2023**



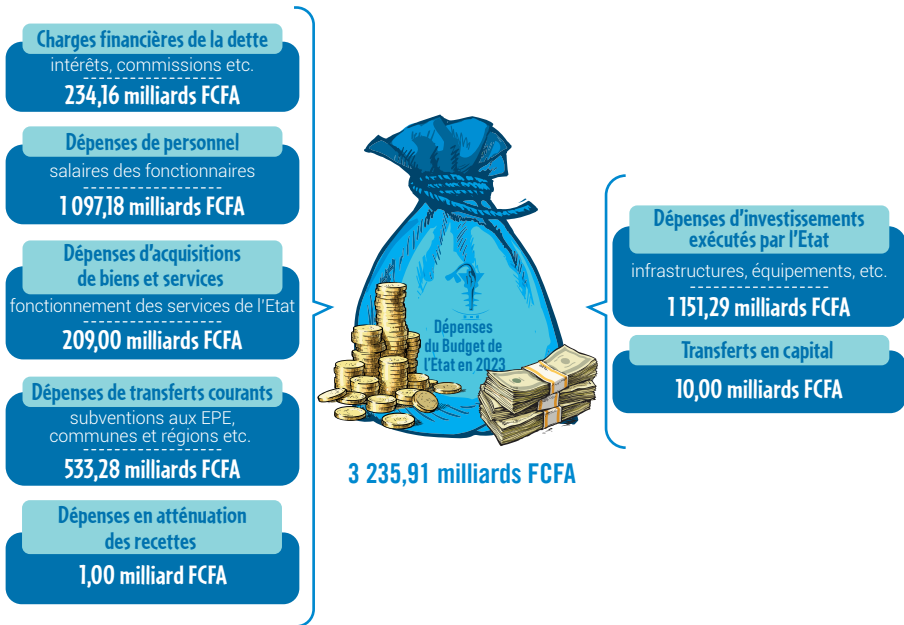
3 235,91 milliards FCFA

+10,85%

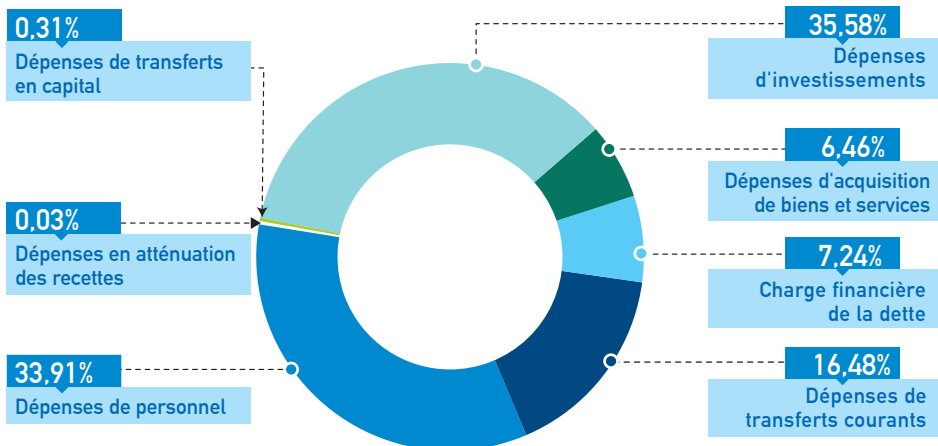


De quoi sont constituées les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2023 ?

Les dépenses du budget de l'Etat sont constituées de :



Repartition des dépenses du budget 2023 par nature

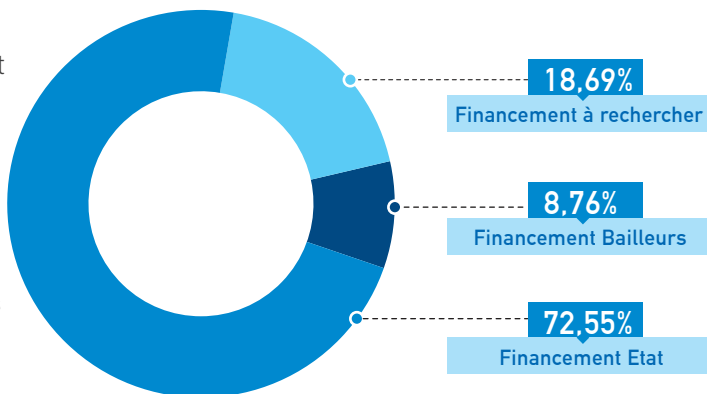


Comment seront financées les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2023 ?

Modalités de financement des dépenses du budget 2023

Les dépenses du budget de l'Etat seront financées à hauteur de :

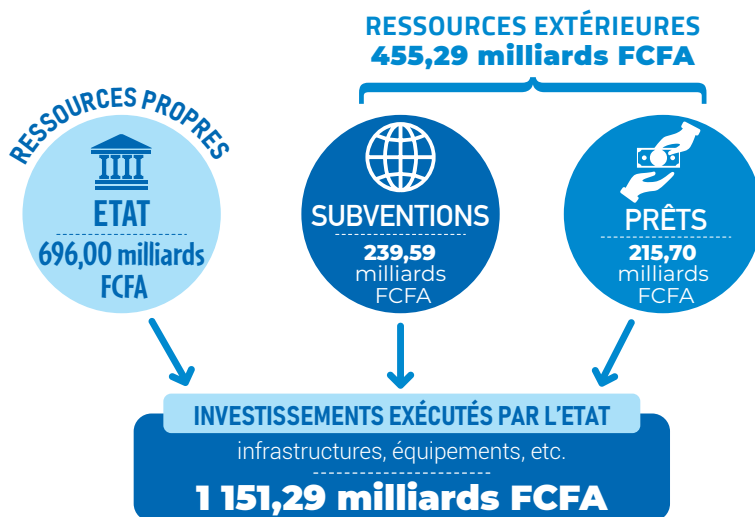
- **72,55% par les recettes ordinaires**, soit 2 347,80 milliards FCFA ;
- **8,76% par les recettes extraordinaires**, soit 283,46 milliards FCFA ;



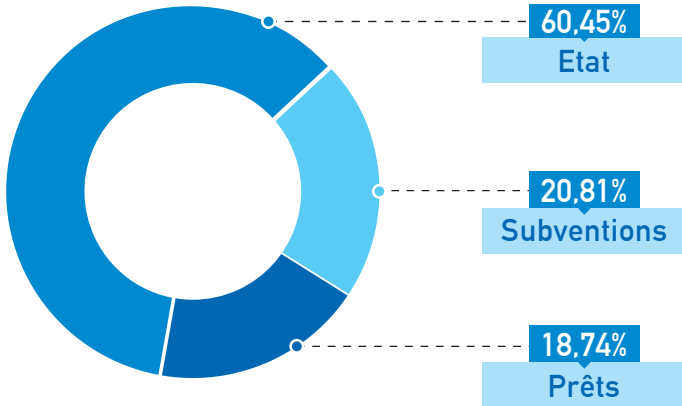
Il se dégage un gap de financement de **18,69%**, soit 604,65 milliards FCFA.

Comment seront financés les investissements exécutés par l'Etat en 2023 ?

Les investissements seront financés par :



Prévisions de dépenses d'investissements 2023 par mode de financement



III- SOLDES BUDGETAIRES ET QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

1. Epargne budgétaire

Les prévisions de recettes ordinaires et de dépenses ordinaires du budget 2023 dégagent une épargne budgétaire de **273,18 milliards FCFA**. Cette épargne servira à financer une partie des investissements de l'Etat.



RECETTES ORDINAIRES

- Recettes fiscales
- Recettes non fiscales

2 347,80 milliards FCFA



DEPENSES ORDINAIRES

- charges financières de la dette
- dépenses de personnel
- dépenses d'acquisitions de biens et services
- dépenses de transferts courants et
- dépenses en atténuation des recettes

2 074,62 milliards FCFA

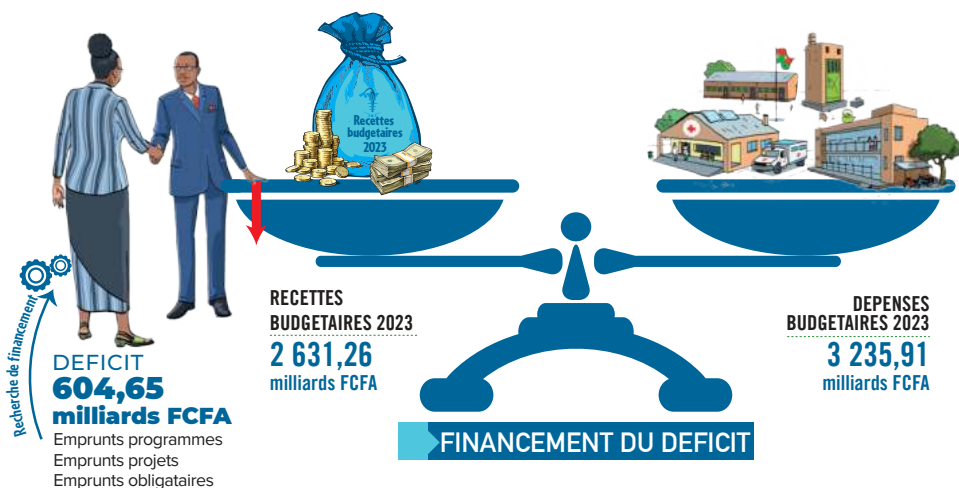
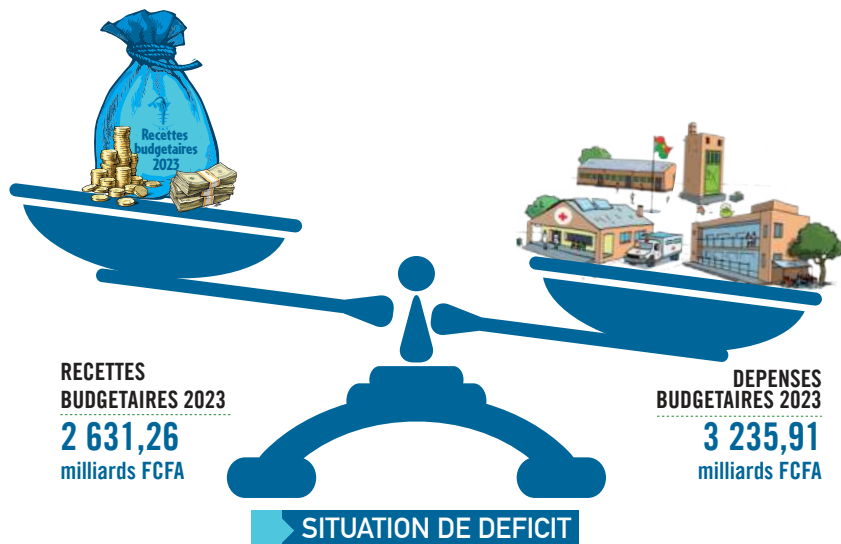


**Epargne
budgétaire**

**273,18
milliards FCFA**

2- Déficit budgétaire et sources de financement

Les prévisions du budget de l'Etat, exercice 2023 dégagent un déficit de **604,65 milliards FCFA** qui serait couvert par les emprunts programmes, les emprunts projets et les emprunts obligataires.



3- Quelques indicateurs macroéconomiques

Plusieurs indicateurs macroéconomiques permettent d'apprécier la situation économique du Burkina Faso en vue de s'assurer de la viabilité des finances publiques. Pour le budget de l'Etat, exercice 2023, les principaux indicateurs se présentent comme suit :

Tableau 3 Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso

INDICATEURS	Réalisations 2021	Estimations 2022	Projections 2023
Solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal (%)	-6,3	-5,0	-4,9
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,9	14,6	8,5
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (%)	53,0	59,0	67,0
Ratio masse salariale sur recettes fiscales (%)	55,3	50,3	52,4
Taux de pression fiscale (%)	15,1	16,6	16,1

Source : DGB/MEFP, janvier 2023

Il ressort du tableau que seuls les indicateurs relatifs au solde global et à l'inflation connaîtraient une amélioration en 2023 par rapport à leur niveau de 2022.



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

04

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Cette partie présente les inscriptions spécifiques pour l'année 2023, certains indicateurs clés et quelques réalisations au titre de l'année 2021 et au 31 octobre de l'année 2022 dans les secteurs prioritaires suivants :

- (i) la défense et la sécurité,
- (ii) la santé et l'hygiène publique,
- (iii) l'éducation nationale et l'alphabétisation,
- (iv) l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- (v) l'environnement, l'eau et l'assainissement,
- (vi) l'agriculture, les aménagements hydro agricoles et les ressources animales,
- (vii) les infrastructures et le désenclavement et
- (viii) les sports, la jeunesse et l'emploi.

Avant d'aborder ces différents points, l'évolution des dotations budgétaires des secteurs prioritaires et la situation d'exécution des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la maladie à Corona virus (Covid-19) en 2021 et 2022 sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 4 Evolution des dotations budgétaires (y compris financements extérieurs et transferts des ressources aux CT) des secteurs prioritaires (en FCFA)

SECTEURS PRIORITAIRES	Dotations		Variation (2023-2022)	
	2022	2023	Montant	Taux
Défense et sécurité	483 664 751 000	657 784 527 000	174 119 776 000	36.00%
Santé et hygiène publique	330 174 067 000	300 871 156 000	-29 302 911 000	-8.87%
Education nationale et alphabétisation	570 136 327 000	593 140 004 000	23 003 677 000	4.03%
Enseignement supérieur, recherche et innovation	107 111 484 000	112 378 437 000	5 266 953 000	4.92%
Environnement, eau et assainissement	99 919 645 000	93 496 577 000	-6 423 068 000	-6.43%
Agriculture, aménagements hydro agricoles et ressources animales	145 891 165 000	141 351 844 000	-4 539 321 000	-3.11%
Infrastructures et désenclavement	119 130 536 000	111 929 269 000	-7 201 267 000	-6.04%
Sport, jeunesse et emploi	33 009 955 000	26 684 552 000	-6 325 403 000	-19.16%

Source : DGB/MEFP, janvier 2023

Tableau 5 Situation d'exécution des lignes spécifiques du budget de l'Etat pour la prise en charge des effets de la Covid-19 en 2021 et 2022 (en FCFA)

Actions et secteurs concernés	2021			2022		
	Dotation	Exécution	Taux	Dotation	Exécution	Taux
Mesures sociales	12 906 463 000	7 757 523 000	60,11%	7 200 000 000	7 200 000 000	100,00%
Distribution de vivres aux personnes vulnérables et prise en charge psychosociale	4 730 000 000	4 730 000 000	100,00%	7 200 000 000	7 200 000 000	100,00%
Prise en charge des factures d'eau, d'électricité	5 909 306 000	3 027 523 000	51,23%	-	-	-
Prise en charge des frais de réduction du coût des kits solaires pour les ménages vulnérables	2 267 157 000	-	0,00%	-	-	-
Préparation et riposte contre la maladie	3 800 000 000	3 700 000 000	97,37%	8 306 677 024	6 500 000 000	78,25%
Mettre en œuvre le Projet de préparation et de riposte (PPR) à la Covid-19	-	-	-	10 500 000	10 500 000	100,00%
Prise en charge des cas, prévention, coordination, Surveillance, Recherche, équipes d'intervention, logistique et sécurité	3 800 000 000	3 700 000 000	97,37%	8 306 677 024	6 500 000 000	78,25%
Relance économique	10 000 000 000	5 000 000 000	50,00%	-	-	-
Transfert au profit du FONAFI, FASI, FAPE et FAARF (inclusion financière, secteur informel, emploi jeunes et femmes)	3 000 000 000	3 000 000 000	100,00%	-	-	-
Relance des entreprises en difficulté	7 000 000 000	2 000 000 000	28,57%	-	-	-
TOTAL	26 706 463 000	16 457 523 000	61,62%	15 506 677 024	13 700 000 000	88,35%

Source : DGB/MEFP, janvier 2023



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

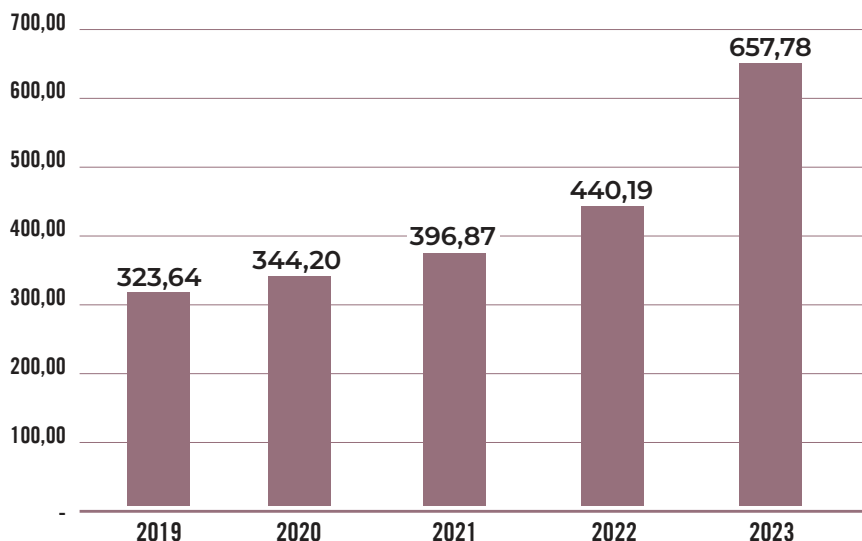
DEFENSE ET SECURITE



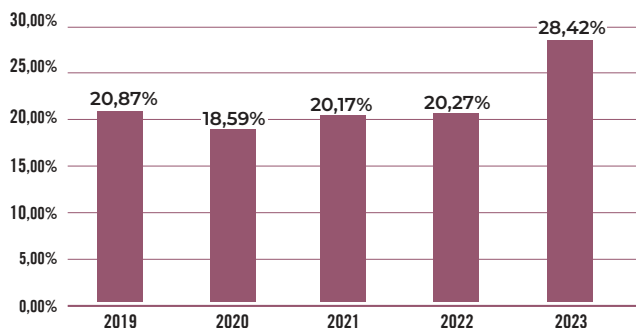
04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Un montant de **657,78 milliards FCFA** est consacré en 2023 au secteur de la défense et de la sécurité pour faire face au défi sécuritaire. Ce montant est en hausse de **49,43%** par rapport aux dotations de l'exercice budgétaire antérieur.

Evolution des dotations budgétaires (sur ressources propres) du secteur de la défense et de la sécurité entre 2019 et 2023



Evolution de la part du budget de l'Etat allouée à la défense et à la sécurité (sur ressources propres) entre 2019 et 2023



En lien avec la crise sécuritaire, le domaine de l'humanitaire bénéficie d'une allocation budgétaire d'un montant de **49,3 milliards FCFA** en 2023, représentant **2,1%** du budget de l'Etat. Ce montant est en hausse de **84,2%** par rapport aux prévisions de l'année 2022 qui étaient de **26,7 milliards FCFA**.

SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE



INDICATEURS

Tableau 6 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalisations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Pourcentage de la population vivant à moins de 5 km d'une formation sanitaire (FS) (en %)	59,8	60,4	65,0	64,0
2	Ratio habitants/médecin	13 404	13.200	12 500	12 800
3	Pourcentage des formations sanitaires (CSPS) répondant aux normes minimales en personnel (en %)	85,4	96,00	90,0	96,0
4	Taux d'accouchements assistés (en %)	77,2	70,6	92,0	92,0
5	Rayon moyen d'action théorique (en km)	5,8	5,6	5,5	5,3

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

Réalisations 2021 et 2022 (au 31 octobre) et prévisions 2023

Tableau 7 Réalisations physiques (nombre) des dispensaires par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	6	4	2	50%
Cascades	5	4	4	100%
Centre	1	4	4	100%
Centre-Est	3	2	2	100%
Centre-Nord	2	3	3	100%
Centre-Ouest	4	5	5	100%
Centre-Sud	1	2	2	100%
Est	3	1	1	100%
Hauts-Bassins	3	4	4	100%
Nord	2	3	3	100%
Plateau Central	1	2	2	100%
Sahel	0	1	1	100%
Sud-Ouest	3	2	2	100%
Total	34	37	35	95%

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

Tableau 8 Prévisions des dispensaires par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	4	105 319 772
Cascades	4	105 319 772
Centre	5	131 649 715
Centre-Est	1	26 329 943
Centre-Nord	3	78 989 829
Centre-Ouest	4	105 319 772
Centre-Sud	1	26 329 943
Est	2	52 659 886
Hauts-Bassins	5	131 649 715
Nord	2	52 659 886
Plateau Central	2	52 659 886
Sahel	3	78 989 829
Sud-Ouest	4	105 319 772
Total	40	1 053 197 720

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

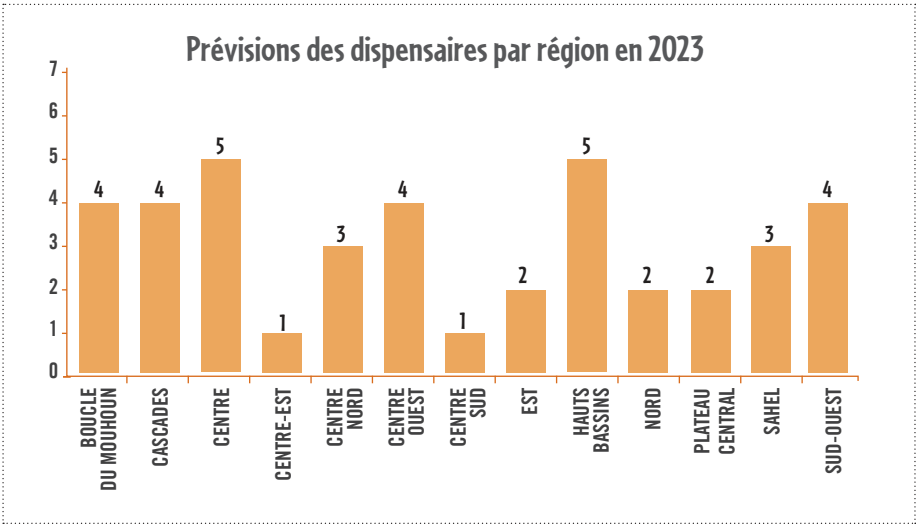


Tableau 9 Réalisations physiques (nombre) des Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG) par région en 2021 et 2022

Régions	Réalizations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	6	3	1	33,33%
Cascades	5	4	4	100,00%
Centre	5	2	2	100,00%
Centre-Est	3	2	2	100,00%
Centre-Nord	2	3	3	100,00%
Centre-Ouest	5	4	4	100,00%
Centre-Sud	1	2	2	100,00%
Est	2	2	2	100,00%
Hauts-Bassins	2	4	4	100,00%
Nord	3	3	3	100,00%
Plateau Central	1	2	2	100,00%
Sahel	0	1	1	100,00%
Sud-Ouest	3	2	2	100,00%
Total	38	34	32	94,12%

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

Tableau 10 Prévisions des DMEG par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	4	30 628 452
Cascades	3	22 971 339
Centre	2	15 314 226
Centre-Est	1	7 657 113
Centre-Nord	3	22 971 339
Centre-Ouest	4	30 628 452
Centre-Sud	1	7 657 113
Est	2	15 314 226
Hauts-Bassins	5	38 285 565
Nord	2	15 314 226
Plateau Central	1	7 657 113
Sahel	3	22 971 339
Sud-Ouest	4	30 628 452
Total	35	267 998 955

Prévisions des DMEG par région en 2023

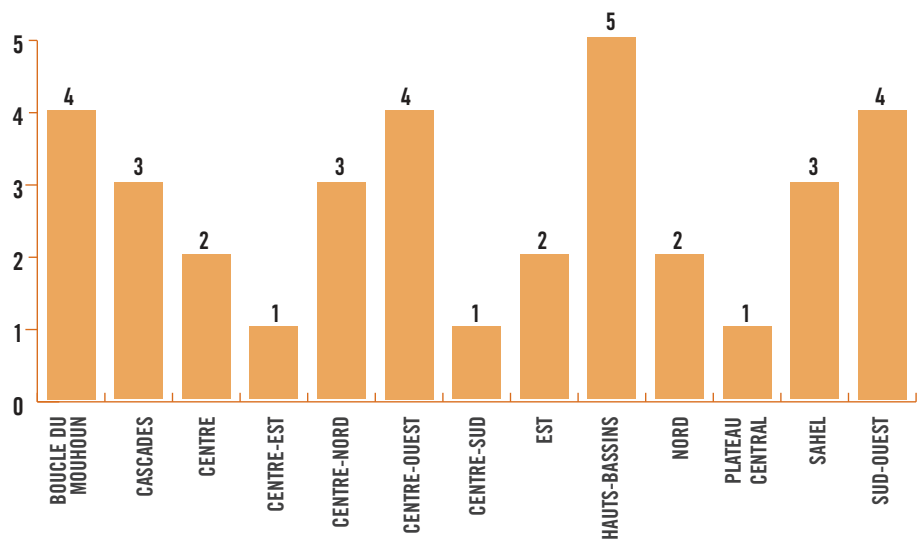


Tableau 11 Réalisations physiques (nombre) de maternités par région en 2021 et 2022

Régions	Réalizations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	5	4	2	50%
Cascades	6	4	4	100%
Centre	5	5	5	100%
Centre-Est	3	3	3	100%
Centre-Nord	2	3	3	100%
Centre-Ouest	7	5	5	100%
Centre-Sud	2	2	2	100%
Est	3	2	2	100%
Hauts-Bassins	2	3	3	100%
Nord	2	3	3	100%
Plateau Central	4	3	3	100%
Sahel	0	1	1	100%
Sud-Ouest	3	3	3	100%
Total	44	41	39	95%

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

04

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS
AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 12 Prévisions de maternités par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	4	98 629 568
Cascades	4	98 629 568
Centre	3	73 972 176
Centre-Est	1	24 657 392
Centre-Nord	3	73 972 176
Centre-Ouest	6	147 944 352
Centre-Sud	3	73 972 176
Est	2	49 314 784
Hauts-Bassins	5	123 286 960
Nord	2	49 314 784
Plateau Central	2	49 314 784
Sahel	3	73 972 176
Sud-Ouest	4	98 629 568
Total	42	1 035 610 464

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

Prévisions de maternités par région en 2023

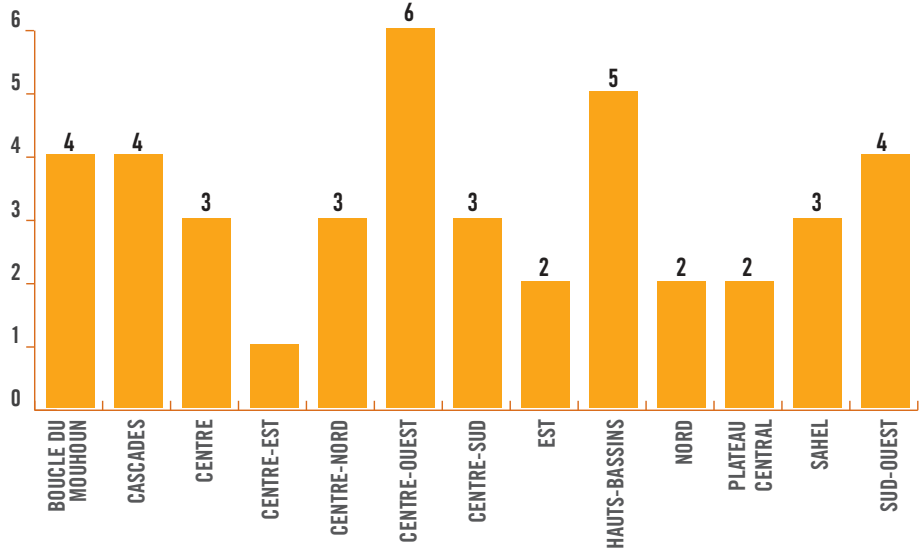


Tableau 13 Etat d'exécution financière des mesures de gratuité globale (mères et enfants) par région en 2021 et 2022 (en FCFA)

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	2 225 857 400	2 567 332 252	1 837 543 028	71,57%
Cascades	1 766 518 817	2 231 691 276	1 486 984 256	66,63%
Centre	8 187 609 403	10 163 980 784	7 127 544 120	70,13%
Centre-Est	3 233 584 337	3 410 163 898	2 748 205 586	80,59%
Centre-Nord	3 228 968 831	3 987 922 769	2 546 957 287	63,87%
Centre-Ouest	2 516 818 366	3 012 342 895	2 149 780 879	71,37%
Centre-Sud	1 320 816 778	1 631 994 840	1 050 399 959	64,36%
Est	3 139 402 271	3 825 275 501	2 283 024 889	59,68%
Hauts-Bassins	4 406 019 956	5 446 594 850	3 826 784 488	70,26%
Nord	2 503 040 009	3 109 903 992	2 242 243 204	72,10%
Plateau Central	1 922 342 249	2 156 144 535	1 717 899 817	79,67%
Sahel	1 475 369 804	1 800 362 837	1 077 047 090	59,82%
Sud-Ouest	2 478 219 256	2 969 477 743	2 114 764 465	71,22%
Total	38 404 567 477	46 313 188 170	32 209 179 066	69,55%

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023

Prévisions des nombres d'actes médicaux des mesures de gratuité globale (mère et enfants) par région en 2023

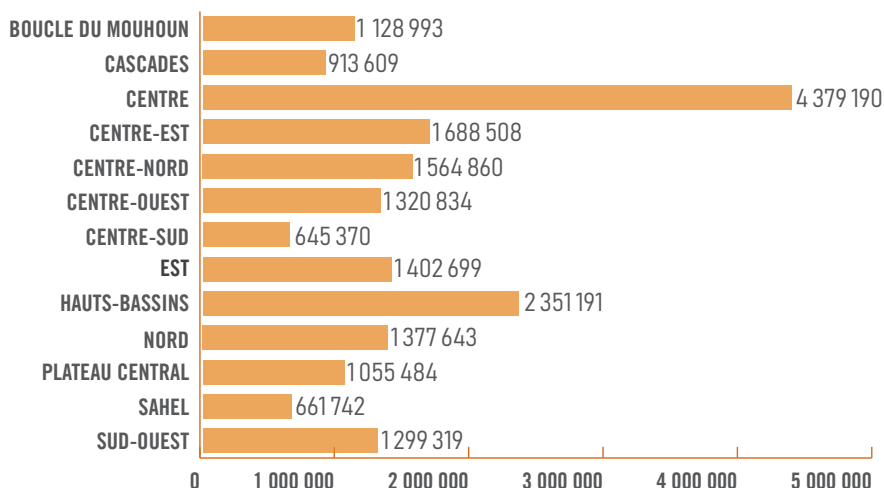
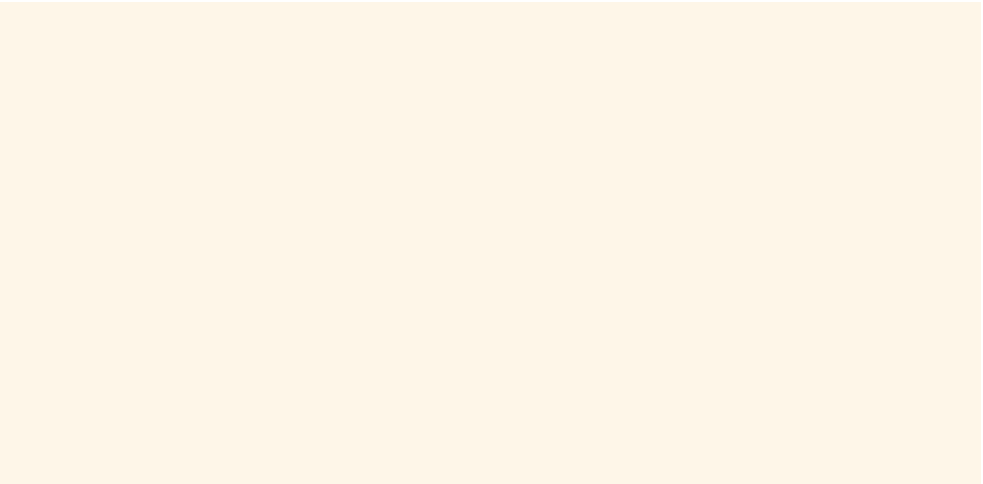


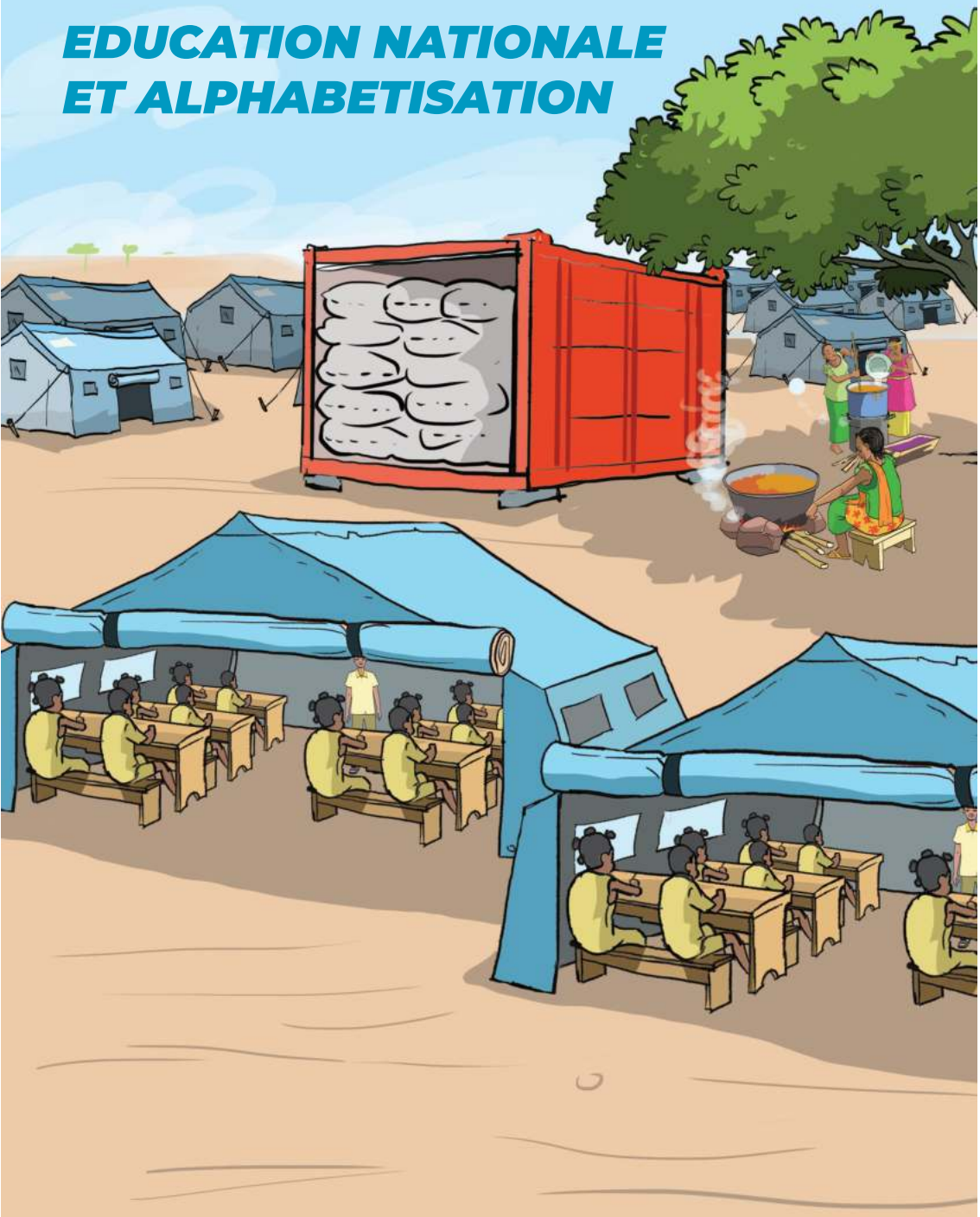
Tableau 14 Prévisions des mesures de gratuité (mères et enfants) par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre d'actes médicaux	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	1 128 993	3 032 088 853
Cascades	913 609	2 453 639 625
Centre	4 379 190	11 761 001 917
Centre-Est	1 688 508	4 534 752 872
Centre-Nord	1 564 860	4 202 677 532
Centre-Ouest	1 320 834	3 547 305 581
Centre-Sud	645 370	1 733 241 593
Est	1 402 699	3 767 168 556
Hauts-Bassins	2 351 191	6 314 491 912
Nord	1 377 643	3 699 875 605
Plateau Central	1 055 484	2 834 668 254
Sahel	661 742	1 777 211 431
Sud-Ouest	1 299 319	3 489 525 776
Total	19 789 442	53 147 649 508

Source : DGESS/MSHP, janvier 2023



EDUCATION NATIONALE ET ALPHABETISATION



INDICATEURS

Tableau 15 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalisations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	95,5	86,1	90,5	92,3
2	Ratio élève/classe au primaire	50	50	50	50
3	Nombre de salles de classe sous pailote au primaire résorbées	450	150	150	45
4	Taux brut de scolarisation au post-primaire (en %)	58	47,3	56,9	59,26

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

Réalisations 2021 et 2022 (au 31 octobre) et prévisions 2023

Tableau 16 Bénéficiaires des fournitures scolaires par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions (élèves)	Réalisations (au 31 octobre)	Observations
Boucle du Mouhoun	279 052	290 361	0	L'exécution nulle en 2022 s'explique principalement par la situation socio-politique du pays ayant entraîné :
Cascades	110 704	115 285	0	
Centre	381 749	421 657	0	
Centre-Est	244 249	254 046	0	
Centre-Nord	239 723	249 963	0	
Centre-Ouest	285 050	297 085	0	• la signature tardive (6 juin 2022) de l'arrêté de transfert des ressources financières aux communes et ; • la mise en place tardive des délégations spéciales.
Centre-Sud	140 941	146 651	0	
Est	195 455	203 400	0	
Hauts-Bassins	326 745	351 833	0	
Nord	306 515	319 557	0	
Plateau Central	162 866	169 573	0	
Sahel	121 890	126 757	0	
Sud-Ouest	114 773	119 116	0	
Total	2 909 712	3 065 284	0	

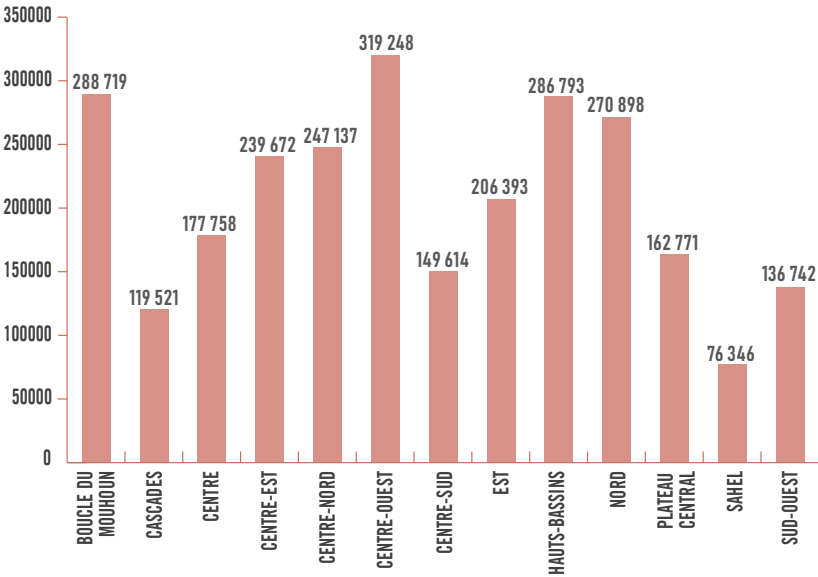
Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

Tableau 17 Prévisions de dotations de fournitures scolaires par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Bénéficiaires (élèves)	Coût (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	288 719	330 005 817
Cascades	119 521	136 612 503
Centre	177 758	203 177 394
Centre-Est	239 672	273 945 096
Centre-Nord	247 137	282 477 591
Centre-Ouest	319 248	364 900 464
Centre-Sud	149 614	171 008 802
Est	206 393	235 907 199
Hauts-Bassins	286 793	327 804 399
Nord	270 898	309 636 414
Plateau Central	162 771	186 047 253
Sahel	76 346	87 263 478
Sud-Ouest	136 742	156 296 106
Total	2 681 612	3 065 082 516

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

Prévisions de bénéficiaires en fournitures scolaires par région en 2023



04

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS
AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 18 Bénéficiaires des vivres (cantines scolaires) par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisations 2021	Prévisions 2022	
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre
Boucle du Mouhoun	350 941	367 932	115 545
Cascades	140 070	146 668	90 348
Centre	524 788	589 226	0
Centre-Est	311 027	325 792	101 446
Centre-Nord	307 388	322 096	95 981
Centre-Ouest	360 303	376 690	95 038
Centre-Sud	64 764	185 440	16 774
Est	245 665	257 065	52 422
Hauts-Bassins	416 624	451 215	272 068
Nord	386 087	403 998	260 739
Plateau Central	207 257	217 063	71 058
Sahel	47 695	49 840	3 274
Sud-Ouest	144 438	151 184	25 765
Total	3 507 047	5 044 667	1 200 458

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

Tableau 19 Prévisions de dotations de vivres (cantines scolaires) par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Bénéficiaires (élèves)	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	337 965	1 749 644 805
Cascades	148 090	766 661 930
Centre	618 731	3 203 170 387
Centre-Est	296 300	1 533 945 100
Centre-Nord	306 538	1 586 947 226
Centre-Ouest	360 085	1 864 160 045
Centre-Sud	171 587	888 305 899
Est	233 146	1 206 996 842
Hauts-Bassins	452 521	2 342 701 217
Nord	361 135	1 869 595 895
Plateau Central	204 489	1 058 639 553
Sahel	32 544	168 480 288
Sud-Ouest	142 677	738 638 829
Total	3 665 808	18 977 888 016

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

Prévisions des bénéficiaires de vivres par région en 2023

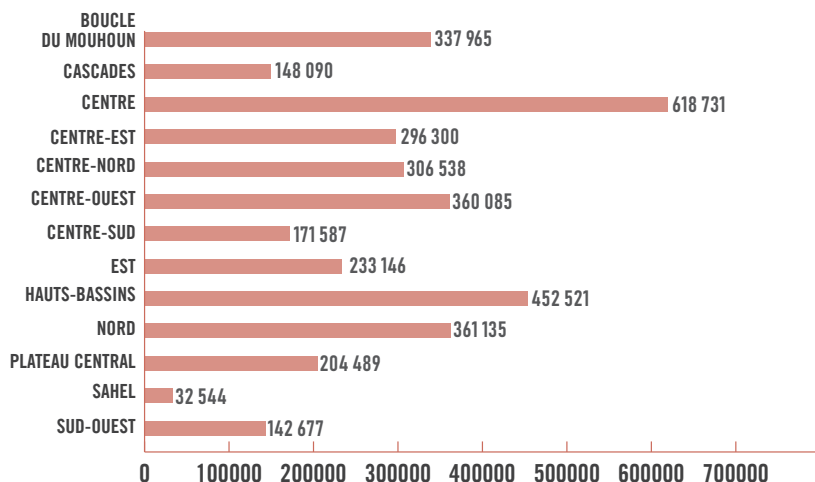


Tableau 20 Réalisations physiques (nombre) de Collèges d'enseignement général (CEG) par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations (au 31 octobre)	Observations
Boucle du Mouhoun	12	5	0	L'exécution nulle en 2022 s'explique principalement par la situation socio-politique du pays ayant entraîné :
Cascades	2	1	0	
Centre	3	1	0	
Centre-Est	2	0	0	
Centre-Nord	7	2	0	
Centre-Ouest	3	9	0	• la signature tardive (6 juin 2022) de l'arrêté de transfert des ressources financières aux communes ;
Centre-Sud	2	2	0	
Est	5	1	0	• la mise en place tardive des délégations spéciales et ;
Hauts-Bassins	3	2	0	
Nord	6	1	0	• l'approbation tardive des contrats avec les maîtrises d'ouvrage déléguées.
Plateau Central	5	0	0	
Sahel	5	1	0	
Sud-Ouest	6	4	0	
Total	61	29	0	

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

04

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS
AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 21 Prévisions de CEG par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	1	80 000 000
Cascades	1	80 000 000
Centre	2	160 000 000
Centre-Est	2	126 000 000
Centre-Nord	2	126 000 000
Centre-Ouest	3	172 000 000
Hauts-Bassins	2	126 000 000
Nord	3	206 000 000
Plateau Central	2	126 000 000
Sud-Ouest	2	92 000 000
Total	20	1 294 000 000

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

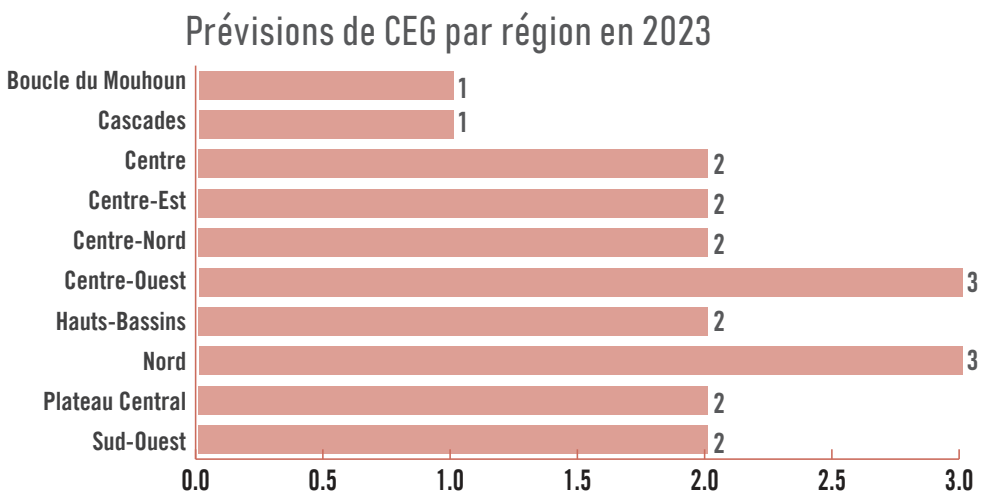


Tableau 22 Réalisations physiques (nombre) de blocs de 3 salles de classe par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisa- tions 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations (au 31 octobre)	Observations
Boucle du Mouhoun	62	4	0	L'exécution nulle en 2022 s'explique principalement par la situation socio-politique du pays ayant entraîné : - la signature tardive (6 juin 2022) de l'arrêté de transfert des ressources financières aux communes ; - la mise en place tardive des délégations spéciales et ; - l'approbation tardive des contrats avec les maîtrises d'ouvrage déléguées.
Cascades	3	0	0	
Centre	7	2	0	
Centre-Est	7	6	0	
Centre-Nord	8	3	0	
Centre-Ouest	8	18	0	
Centre-Sud	9	9	0	
Est	6	6	0	
Hauts-Bassins	12	6	0	
Nord	14	3	0	
Plateau Central	6	3	0	
Sahel	3	3	0	
Sud-Ouest	13	9	0	
Total	158	72	0	

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

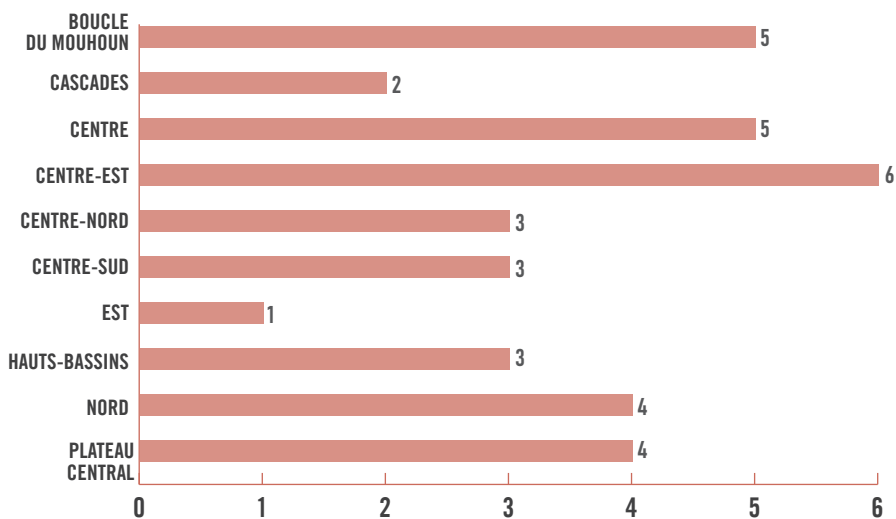
Tableau 23 Prévisions de blocs de 3 salles de classe par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	5	228 000 000
Cascades	2	100 000 000
Centre	5	199 000 000
Centre-Est	6	263 000 000
Centre-Nord	3	136 000 000
Centre-Sud	3	121 000 000
Est	1	50 000 000
Hauts-Bassins	3	135 000 000
Nord	4	200 000 000
Plateau Central	4	178 000 000
Total	36	1 610 000 000

Source : DGESS/MENAPLN, janvier 2023

04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Prévisions de blocs de 3 salles de classe par région en 2023



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



INDICATEURS

Tableau 24 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2019	2020	2021	2022
1	Ratio étudiants/enseignant	89	99	105	112
2	Nombre de diplômés du supérieur	19 477	17 480	19 907	22 671
3	Proportion des étudiants bénéficiaires de bourses (en %)	5,92	5,76	5,88	5,79
4	Proportion d'étudiants bénéficiaires des allocations d'aides ou de prêts (en %)	74,32	56,68	72,30	74,00

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

Réalizations 2022 (au 31 octobre) et prévisions 2023

Tableau 25 Réalisations physiques (nombre) des infrastructures universitaires en 2022

RÉGIONS	Infrastructures	Prévi- sion	Réalisation au 31 octobre 2022	
			Avancement de travaux	Taux
Cascades	Construction d'un bâtiment pédagogique R+2 au Centre universitaire polyvalent (CUP) de Banfora	1	Etudes réalisées, travaux non démarrés	15%
Centre	Construction d'un bâtiment pédagogique R+2 à l'Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO)	1	Avis et Dossier d'appel d'offres envoyés à DCMEF pour publication. Le marché a été attribué.	25%
	Réalisation des travaux de finition du siège de l'université virtuelle	1	Les travaux en cours sont la pose des faux plafonds en Armstrong et en staff; les travaux d'étanchéité des salles d'eaux; le carrelage; des réservations informatiques et les travaux de tirage des câbles	40%
	Réalisation des corps d'état secondaires de l'Espace numérique ouvert (ENO) de Karpala (Ouagadougou)	1	Les travaux en cours sont le coffrage du plancher local; le tirage des câbles électriques; la pose des cassettes et les réservations pour l'éclairage extérieur	85%
	Achèvement des travaux de construction des deux amphs de 1500 et 1000 places à l'Université Thomas SANKARA (UTS)	2	Gros œuvres achevés, travaux de finition et Installation de climatiseurs en cours	80%
Centre-Est	Construction et équipement d'un bâtiment pédagogique R+2 au CUP de Tenkodogo	1	Activité en cours de réalisation	58%
Centre-Nord	Construction d'un bâtiment pédagogique R+2 au CUP de Kaya	1	Etudes réalisées, travaux non démarrés	15%

INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

04

RÉGIONS	Infrastructures	Prévision	Réalisation au 31 octobre 2022	
			Avancement de travaux	Taux
Centre-Ouest	Construction de deux amphithéâtres de 500 et 300 places à l'Université Norbert Zongo (UNZ)	2	La construction des 02 amphithéâtres jumelés de 500 et 300 places a été achevée. La réception technique a été effectuée	100%
	Construction d'un bâtiment administratif à usage de bureau (R+1) à la station de l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) Saria (passer le marché)	1	Un contrat du marché a été signé, un ordre de service de démarrage a été émis	100%
	Achèvement de la construction de l'Unité de formation et de recherche en sciences et technologies (UFR/ST) et de l'amphithéâtre à l'UNZ	2	Travaux suspendus par la justice, une expertise est en cours	55%
	Achèvement de la construction de la cité universitaire de 1500 lits, du restaurant, du foyer et du centre multimédia à l'UNZ	4	Travaux suspendus par la justice, une expertise est en cours	40%
Est	Démarrage des travaux de Construction de la cité universitaire de 1000 lits de l'Université de Fada N'Gourma	1	L'ouverture des offres a eu lieu le 7 juillet 2022. Au regard des propositions financières, qui sont hors enveloppe, la Commission d'attribution des marchés du MESRI a déclaré le marché infructueux pour insuffisance de crédit	30%
Hauts-Bassins	Réhabilitation du bâtiment pédagogique et de deux salles de cours UFR/ST à l'Université Nazi Boni (UNB)	3	Réhabilitation des bâtiments faite	100%
	Equiper les salles de cours, de salles de Travaux pratiques (TP) et de Travaux dirigés (TD) en tables et chaises	1	Equiper réalisé	100%
Sahel	Démarrer les travaux de construction d'une UFR/ST au centre universitaire de Dori	1	L'ouverture des offres a eu lieu le 7 juillet 2022. Au regard des propositions financières, qui sont hors enveloppe, la Commission d'attribution des marchés du MESRI a déclaré le marché infructueux pour insuffisance de crédit	30%
	Démarrer la construction d'une cité universitaire de 1000 lits au centre universitaire de Dori	1	Travaux non démarrés pour difficultés contractuelles	0%
Sud-Ouest	Construction d'un bâtiment pédagogique R+2 au CU de Gaoua	1	Les travaux de finition sont en cours : les carreaux manquants sont en train d'être posés ; pose des derniers appareils électriques et sanitaire	98%
Total		25		57%

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 26 Prévisions d'infrastructures universitaires en 2023

RÉGIONS	Infrastructures	Commune	N	Coût (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	Construction d'une salle de cours de 250 places sur le site de Dédougou	Dédougou	1	50 000 000
Cascades	Construction d'un bâtiment pédagogique R+2 au CUP de Banfora	Banfora	1	1 224 260 000
Centre	Poursuivre la construction du bâtiment pédagogique R+3 avec édicule pour l'EPO	Ouagadougou	1	580 901 000
	Achever la construction du siège de l'Université virtuelle	Ouagadougou	1	1 349 935 000
	Rendre l'ENO de Karpala (Ouagadougou) fonctionnel	Ouagadougou	1	
	Construire un (01) amphi de 1000 places à l'Université Joseph Ki-Zerbo (UJKZ)	Ouagadougou	1	1 025 971 000
	Achever et équiper les amphis de 1500 et 1000 places à l'UTS	Saaba	2	1 912 918 083
	Construire les niveaux 1, 2 et 3 du bâtiment R+3 de l'école de statistique	Ouagadougou	1	218 000 000
	Construire un bâtiment administratif en R+2 au siège de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT) Ouaga	Ouagadougou	1	445 000 000
	Construire le siège du Centre de formation, de recherche et d'expertise en sciences du médicament (CFOREM) (Rez-de-chaussée, étages 1, 2, 3, toits) + Finition 1 (toiture, enduits, ouvertures, peinture et carreaux) et finition 2 (installation électrique, plomberie, internet, air conditionnée, ventilation centrale, ...)	Ouagadougou	1	853 594 093
	Réhabiliter 02 cités universitaires (Kossodo et Patte d'Oie)	Ouagadougou	2	1 047 352 000
	Construire un bâtiment à R+3 pour le siège de la Commission nationale pour l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (CNU)	Ouagadougou	1	410 000 000
Centre-Est	Achever les travaux de construction du bâtiment pédagogique de Tenkodogo	Tenkodogo	1	PM
Centre-Nord	Construire un bâtiment pédagogique R+2 au CUP de Kaya	Kaya	1	1 233 000 000
Centre-Ouest	Achever les travaux de construction et de finition de la cité universitaire de 1500 lits, du restaurant, du foyer et du centre multimédia à l'UNZ	Koudougou	4	1 797 864 000
	Achever les travaux de construction et de finition de l'UFR/ST et de l'amphithéâtre à l'UNZ	Koudougou	2	2 079 410 000
	Réaliser les corps d'Etat secondaires de l'Espace Numérique Ouvert de Koudougou	Koudougou	1	656 256 500
	Construire un bâtiment administratif à usage de bureau R+1 à la station de l'INERA Saria	Koudougou	1	200 000 000
	Construire un restaurant à l'UNZ	Koudougou	1	600 000 000

RÉGIONS	Infrastructures	Commune	N	Coût (en FCFA)
Est	Démarrer les travaux de construction d'une cité universitaire de 1000 lits à l'université de Fada	Fada	1	973 500 000
Hauts-Bassins	Réalisation des corps d'Etat secondaires de l'Espace Numérique Ouvert de Bobo	Bobo-Dioulasso	1	656 256 500
Sahel	Démarrer les travaux de construction d'une UFR/ST au centre universitaire de Dori	Dori	1	1 050 000 000
	Démarrer les travaux de construction d'une cité universitaire de 1000 lits au centre universitaire de Dori	Dori	1	973 500 000
Sud-Ouest	Réaliser l'amenée d'électricité au CUP de Gaoua	Gaoua	1	310 000 000
	Réaliser un système d'Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS), des blocs de toilettes et un local surpresseur à bêche à eau au CUP de Gaoua	Gaoua	3	210 000 000
Total Général			33	19 857 718 176

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

N : Nombre

Tableau 27 Attributions des bourses nationales et internationales par zone en 2022

ZONES	RUBRIQUES	EFFECTIFS		COÛT (en FCFA)
		Prévisions 2022	Réalisations au 31 octobre 2022	
BURKINA FASO	Nouvelles bourses attribuées	2 051	1 911	985 814 000
	Bourses renouvelées	7 000	5 676	3 405 600 000
	Sous-total 1	9 051	7 587	4 391 414 000
AFRIQUE	Nouvelles bourses attribuées	186	179	89 500 000
	Bourses renouvelées	350	433	216 500 000
	Sous-total 2	536	612	306 000 000
HORS AFRIQUE	Nouvelles bourses attribuées	63	38	171 000 000
	Bourses renouvelées	180	155	697 500 000
	Sous-total 3	243	193	868 500 000
TOTAL		9 830	8 392	5 565 914 000
AUTRES ALLOCATIONS (aide au logement, frais de transport, frais médicaux, frais de formation etc.).				2 358 521 600
TOTAL GENERAL				7 924 435 600

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

Tableau 28 Prévisions d'attributions de bourses nationales et internationales par zone en 2023

ZONES	RUBRIQUES	Bénéficiaires	Montant (en FCFA)
BURKINA FASO	Nouvelles attributions	2 051	972 174 000
	Bourses à renouveler	5 749	3 749 400 000
	Sous-total 1	7 800	4 721 574 000
AFRIQUE	Nouvelles attributions	186	111 600 000
	Bourses à renouveler	484	290 400 000
	Sous-total 2	670	402 000 000
HORS AFRIQUE	Nouvelles attributions	63	289 800 000
	Bourses à renouveler	242	1 113 200 000
	Sous-total 3	305	1 403 000 000
TOTAL		8 775	6 526 574 000
AUTRES ALLOCATIONS (aide au logement, frais de transport, frais médicaux, frais de formation, etc.).			2 350 000 000
TOTAL GENERAL			8 876 574 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

Prévisions des effectifs boursiers par zone en 2023

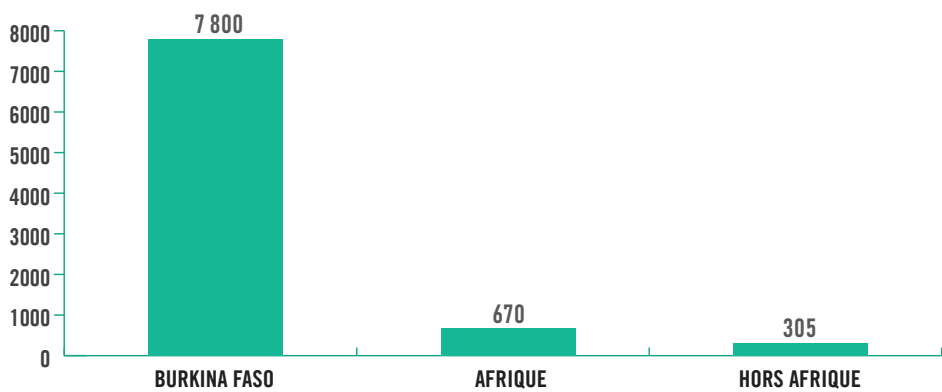


Tableau 29 Attributions des aides et prêts aux étudiants en 2022

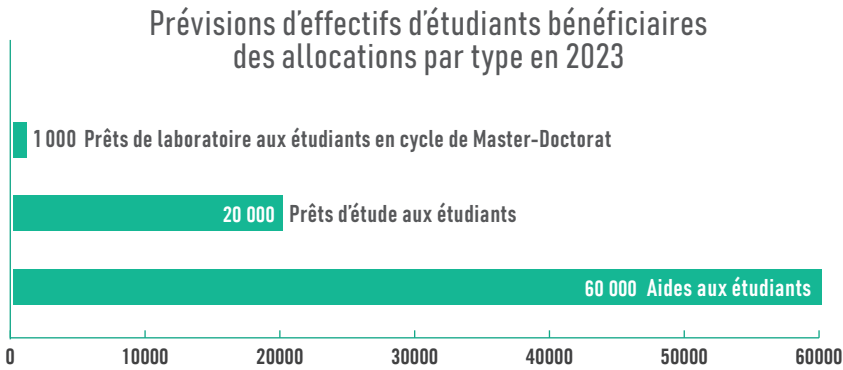
Nature de l'allocation	Effectifs		Coût (en FCFA)
	Prévisions 2022	Réalisations au 31 octobre 2022	
Aides aux étudiants	104 875	48 345	8 460 375 000
Prêts d'étude aux étudiants	20 000	16 071	3 615 975 000
Prêts de laboratoire aux étudiants en cycle de master-doctorat	850	527	225 500 000
Total	125 725	64 943	12 301 850 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023

Tableau 30 Prévisions d'attributions des aides et prêts aux étudiants en 2023

NATURE DE L'ALLOCATION	Bénéficiaires	Coût unitaire (en FCFA)	Coût total (en FCFA)
Aides aux étudiants	60 000	175 000	10 500 000 000
Prêts d'étude aux étudiants	20 000	225 000	4 500 000 000
Prêts de laboratoire aux étudiants en cycle de master-doctorat	1000	420 000	420 000 000
Total	81 000	-	15 420 000 000

Source : DGESS/MESRI, janvier 2023





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 31 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalisations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	17	19	23	25
2	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	27	30	36	40
3	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)	76,40	76,20	77,20	78,20
4	Taux d'accès national à l'eau potable (en %)	69,50	69,50	70,40	71,40
5	Taux d'accès national à l'assainissement (en %)	25,30	26,80	27,50	28,00
6	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (en %)	19,90	21,00	22,00	22,50

Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Réalisations 2021 et 2022 (au 30 juin) et prévisions 2023

Tableau 32 Réalisations physiques et réhabilitations de forages/Pompes à motricité humaine (PMH) par région en 2021 et 2022

Régions	Forages/PMH neufs				Forages/PMH réhabilités			
	Réalisations 2021 (nombre)	2022			Réalisations 2021(nombre)	2022		
		Prévisions (nombre)	Réalisations au 30 juin			Prévisions (nombre)	Réalisations au 30 juin	
			N	Taux			N	Taux
Boucle du Mou- houn	352	200	55	27,50%	79	56	4	7,14%
Cascades	208	126	17	13,49%	17	19	0	0,00%
Centre	51	40	20	50,00%	11	34	33	97,06%
Centre-Est	317	107	14	13,08%	22	17	3	17,65%
Centre-Nord	216	124	24	19,35%	40	53	59	111,32%
Centre-Ouest	219	133	26	19,55%	60	50	0	0,00%
Centre-Sud	172	88	44	50,00%	34	41	11	26,83%
Est	257	112	19	16,96%	28	57	42	73,68%
Hauts-Bassins	154	118	34	28,81%	40	31	0	0,00%
Nord	143	62	10	16,13%	88	69	34	49,28%
Plateau Central	196	43	2	4,65%	44	59	0	0,00%
Sahel	45	102	8	7,84%	66	112	25	22,32%
Sud-Ouest	175	142	37	26,06%	61	68	38	55,88%
Total	2 505	1 393	310	22,25%	590	666	249	37,39%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Il est prévu au titre de l'exercice budgétaire 2023, la réalisation de **1 358 forages/PMH neufs** et la réhabilitation de **1 457 forages/PMH** sur l'ensemble du territoire national pour des coûts respectifs de **9,51 milliards FCFA** et de **3,64 milliards FCFA**.

Réalisations 2021 et 2022 (au 30 juin) et prévisions 2023

Tableau 33 Réalisations et réhabilitations des Adductions d'eau potable simplifiées/Postes d'eau autonomes (AEPS/PEA) par région en 2021 et 2022

Régions	AEPS/PEA neufs				AEPS/PEA réhabilités			
	Réalisations 2021	2022			Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 30 juin			Prévisions	Réalisations au 30 juin	
			N	Taux			N	Taux
Boucle du Mouhoun	44	63	17	26,98%	9	0	0	-
Cascades	19	29	9	31,03%	7	4	0	0,00%
Centre	35	8	1	12,50%	2	0	0	-
Centre-Est	32	23	17	73,91%	1	0	0	-
Centre-Nord	65	27	19	70,37%	1	2	1	50,00%
Centre-Ouest	22	39	5	12,82%	4	1	0	0,00%
Centre-Sud	52	23	9	39,13%	1	0	0	-
Est	30	61	11	18,03%	4	1	1	100,00%
Hauts-Bassins	57	34	14	41,18%	3	2	0	0,00%
Nord	36	51	22	43,14%	2	2	0	0,00%
Plateau Central	57	15	6	40,00%	1	3	0	0,00%
Sahel	16	49	13	26,53%	3	6	4	66,67%
Sud-Ouest	109	32	10	31,25%	1	0	0	-
Total	574	449	153	34,08%	39	21	6	28,57%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Au titre de l'exercice 2023, il est prévu la réalisation de **318** Adductions d'eau potable simplifiées/Postes d'eau autonomes (AEPS/PEA) et la réhabilitation de **44 AEPS/PEA** pour des montants globaux respectifs de **27,23 milliards FCFA** et de **2,20 milliard FCFA**.

Tableau 34 Réalisations physiques (nombre) des latrines en matière d'assainissement par région en 2021 et 2022

Régions	Latrines familiales				Latrines institutionnelles (centres de santé, écoles) et publiques			
	Réalisations 2021	2022			Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 30 juin			Prévisions	Réalisations au 30 juin	
			N	Taux			N	Taux
Boucle du Mouhoun	1 776	5 445	1 732	31,81%	149	37	0	0,00%
Cascades	1 332	5 530	1 040	18,81%	52	47	44	93,62%
Centre	1 533	784	184	23,47%	99	40	0	0,00%
Centre-Est	985	4 257	2 234	52,48%	86	36	0	0,00%
Centre-Nord	2 085	2 668	264	9,90%	190	38	0	0,00%
Centre-Ouest	3 895	3 317	756	22,79%	108	76	6	7,89%
Centre-Sud	3 429	1 593	616	38,67%	72	31	4	12,90%
Est	2 761	5 075	4 175	82,27%	161	76	51	67,11%
Hauts-Bassins	1 273	5 702	1 926	33,78%	83	36	4	11,11%
Nord	1 746	3 423	653	19,08%	108	42	1	2,38%
Plateau Central	488	2 296	709	30,88%	79	31	2	6,45%
Sahel	950	623	497	79,78%	23	20	5	25,00%
Sud-Ouest	1 305	5 857	2 547	43,49%	74	34	0	0,00%
Total	23 558	46 570	17 333	37,22%	1 284	544	117	21,51%

Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Il est prévu au titre de l'exercice budgétaire 2023, la réalisation de **32 000 latrines** (familiale, institutionnelle et publique) sur l'ensemble du territoire national pour un coût de **8,00 milliards FCFA**.

N : Nombre

Tableau 35 Réalisations et réhabilitations physiques (nombre) de barrages par région en 2021 et 2022

Régions	Barrages neufs				Barrages réhabilités			
	Réalisations 2021	2022			Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 30 juin	Taux		Prévisions	Réalisations au 30 juin	Taux
Boucle du Mouhoun	-	1	0	0,00%	-	-	-	-
Centre	-	-	-	-	-	1	1	100,00%
Centre-Est	-	-	-	-	-	2	2	100,00%
Centre-Ouest	-	-	-	-	2	-	-	-
Centre-Sud	-	1	-	0,00%	-	-	-	-
Hauts-Bassins	-	-	-	-	-	1	1	100,00%
Nord	-	-	-	-	-	1	1	100,00%
Plateau Central	2	2	2	100,00%	-	1	0	0,00%
Sud-Ouest	-	-	-	-	1	-	-	-
Total	2	4	2	50,00%	3	6	5	83,33%

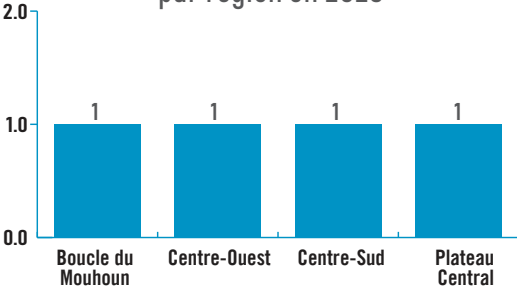
Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Tableau 36 Prévisions de nouveaux barrages par région en 2023

Régions	Nombre	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	1	267 916 496
Centre-Ouest	1	PM
Centre-Sud	1	463 976 885
Plateau Central	1	954 204 947
Total	4	1 686 098 328

Source : DGESS/MEEA, janvier 2023

Prévisions de nouveaux barrages par région en 2023





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS HYDRO AGRICOLES



04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

INDICATEURS

Tableau 37 Evolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalizations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Taux de couverture des besoins alimentaires des zones structurellement déficitaires (en %)	59,12	44,80	90,00	90,00
2	Proportion des ménages vulnérables touchés par les interventions d'appui à la production (en %)	100,00	54,76	85,00	85,00
3	Nombre d'équipements d'irrigation mis à la disposition des producteurs	8 431	5 829	6 000	6 500
4	Taux d'accès aux crédits agricoles (en %)	5,50	ND	5,70	5,80

Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Réalizations 2021 et 2022 (au 30 juin) et prévisions 2023

Tableau 38 Répartition des semences par région en 2021 et 2022 (en tonne)

Régions	Réalizations 2021	2022	
		Prévisions	Réalizations au 30 juin
Boucle du Mouhoun	537,22	755,00	81,66
Cascades	126,99	333,00	567,01
Centre	22,50	55,00	23,42
Centre-Est	266,92	342,00	285,87
Centre-Nord	144,53	212,00	132,21
Centre-Ouest	358,43	429,00	253,44
Centre-Sud	246,25	270,00	285,11
Est	387,57	376,00	3,38
Hauts-Bassins	560,00	827,00	5,00
Nord	62,49	173,00	60,68
Plateau Central	75,64	178,00	121,61
Sahel	57,54	123,00	0,00
Sud-Ouest	247,98	426,00	139,19
Total	3 094,08	4 499,00	1 958,57

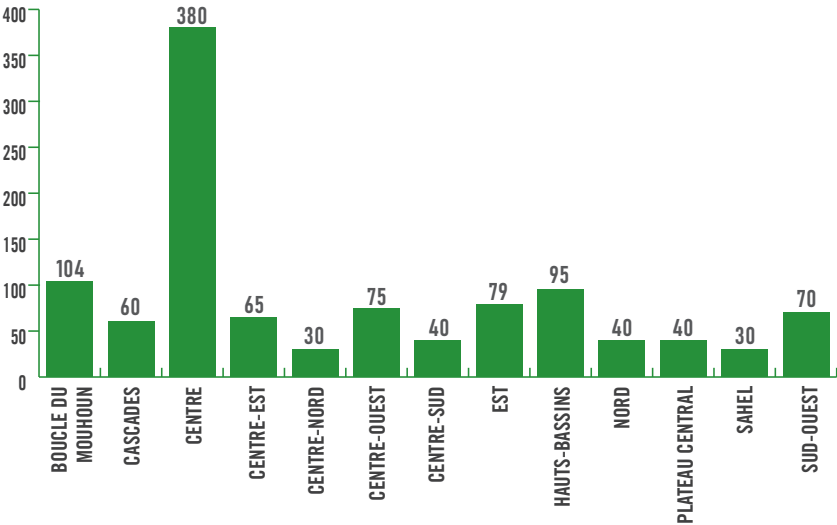
Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Tableau 39 Prévisions des semences par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Quantité (tonne)	Coût total (FCFA)
Boucle du Mouhoun	104	80 049 944
Cascades	60	46 182 660
Centre	380	292 490 180
Centre-Est	65	50 031 215
Centre-Nord	30	23 091 330
Centre-Ouest	75	57 728 325
Centre-Sud	40	30 788 440
Est	79	60 807 169
Hauts-Bassins	95	73 122 545
Nord	40	30 788 440
Plateau Central	40	30 788 440
Sahel	30	23 091 330
Sud-Ouest	70	53 879 770
Total	1 108	852 839 788

Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Prévisions de semences par région en 2023 (Tonnes)



04 INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 40 Répartition des engrais par région en 2021 et 2022 (en tonne)

Régions	Réalisations 2021	2022	
		Prévisions	Réalisations au 30 juin
Boucle du Mouhoun	2 892,58	2 173,00	905,18
Cascades	902,10	819,00	99,20
Centre	400,40	867,00	120,00
Centre-Est	746,48	997,00	-
Centre-Nord	327,31	794,00	297,11
Centre-Ouest	558,00	1 024,00	681,40
Centre-Sud	647,05	636,00	105,10
Est	910,52	806,00	150,10
Hauts-Bassins	3 369,76	2 053,00	-
Nord	1 402,39	1 003,00	1 399,00
Plateau Central	473,71	644,00	26,70
Sahel	271,55	409,00	-
Sud-Ouest	587,00	665,00	-
Total	13 488,84	12 890,00	3 783,79

Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Tableau 41 Prévisions des engrais par région en 2023

Régions	Quantité (tonne)	Coût total (FCFA)
Boucle du Mouhoun	653	482 540 000
Cascades	189	139 470 000
Centre	349	113 275 000
Centre-Est	135	92 340 000
Centre-Nord	417	277 515 000
Centre-Ouest	959	663 485 000
Centre-Sud	156	115 065 000
Est	434	291 560 000
Hauts-Bassins	200	147 500 000
Nord	344	254 255 000
Plateau Central	104	69 110 000
Sahel	90	66 540 000
Sud-Ouest	100	73 900 000
Total	4 130	2 786 555 000

Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Prévisions d'engrais par région en 2023 (Tonnes)

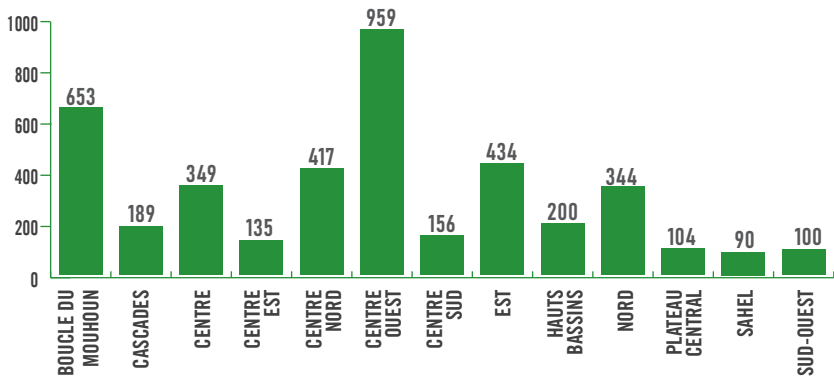


Tableau 42 Répartition des équipements agricoles et des animaux de trait par région en 2021 et 2022

Régions	Equipements agricoles			Animaux de trait		
	Réalisa- tions 2021	2022		Réalisa- tions 2021	2022	
		Prévi- sions	Réalisations au 30 juin		Prévi- sions	Réalisations au 30 juin
Boucle du Mouhoun	424	324	549	86	70	0
Cascades	0	186	87	20	15	0
Centre	0	206	58	26	22	0
Centre-Est	0	151	2	42	36	0
Centre-Nord	0	112	1	48	43	0
Centre-Ouest	5	214	248	62	52	0
Centre-Sud	0	145	110	40	35	0
Est	3 986	159	206	64	53	0
Hauts-Bassins	250	267	244	60	45	0
Nord	0	123	100	40	35	0
Plateau Central	3	142	0	40	35	0
Sahel	8	89	0	40	35	0
Sud-Ouest	0	175	0	32	24	0
Total	4 676	2 293	1 605	600	500	0

L'exécution nulle au titre de l'acquisition des animaux de trait en 2022 s'explique par un changement de politique en cours d'année qui met désormais l'accent sur la l'acquisition d'équipements agricoles motorisés.

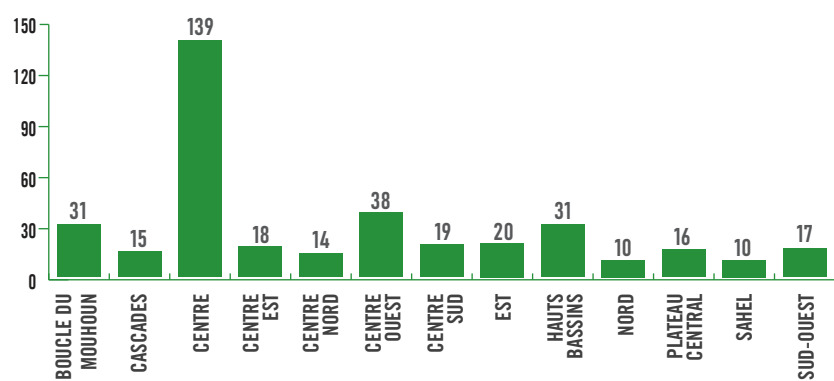
Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Tableau 43 Prévisions des équipements agricoles par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Bénéficiaires	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	31	73 470 000
Cascades	15	33 742 000
Centre	139	427 197 000
Centre-Est	18	40 142 000
Centre-Nord	14	32 042 000
Centre-Ouest	38	121 470 000
Centre-Sud	19	42 899 000
Est	20	43 099 000
Hauts-Bassins	31	73 470 000
Nord	10	22 785 000
Plateau Central	16	35 042 000
Sahel	10	21 728 000
Sud-Ouest	17	38 599 000
Total	378	1 005 685 000

Source : DGESS/MARAH, janvier 2023

Prévision des bénéficiaires d'équipements agricoles par région en 2023



INFRASTRUCTURES ET DÉSENCLAVEMENT



INDICATEURS

Tableau 44 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalisations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Proportion de routes bitumées (en %)	27,42	28,06	29,14	31,34
2	Proportion de pistes rurales aménagées (en %)	33,57	35,53	36,20	37,70
3	Proportion de pistes rurales entretenues (en %)	38,43	42,47	42,00	42,51
4	Proportion de routes en bon état (en %)	24	25	25	30

Source : DGESS/MID, janvier 2023

Réalisations 2021 et 2022 (au 31 octobre) et prévisions 2023

Tableau 45 Réalisations physiques de pistes rurales par région en 2021 et 2022 (en Km)

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	94,19	75,20	54,20	72,07%
Cascades	0,00	46,50	22,01	47,33%
Centre	15,00	35,46	0,00	0,00%
Centre-Est	36,63	61,60	8,45	13,72%
Centre-Nord	51,33	0,00	0,00	-
Centre-Ouest	49,71	116,30	74,41	63,98%
Centre-Sud	8,00	103,04	18,50	17,95%
Est	18,67	0,00	0,00	-
Hauts-Bassins	0,00	61,50	53,72	87,35%
Nord	65,62	184,30	102,04	55,37%
Plateau Central	111,74	117,60	66,10	56,21%
Sud-Ouest	52,08	55,75	11,00	19,73%
Total	502,97	857,25	410,43	47,88%

Source : DGESS/MID, janvier 2023

Tableau 46 Prévisions de pistes rurales par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Longueur (km)	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	77,46	1 881 043 172
Cascades	16,70	418 059 575
Centre	35,46	976 456 787
Centre-Est	92,97	2 531 306 120
Centre-Ouest	182,18	4 871 562 061
Centre-Sud	101,87	2 206 318 244
Hauts-Bassins	38,75	759 084 241
Nord	34,00	583 065 086
Plateau Central	106,00	3 082 692 978
Sud-Ouest	101,79	1 926 805 767
Total	787,17	19 236 394 031

Source : DGESS/MID, janvier 2023

Prévisions de pistes rurales par région en 2023 (Km)

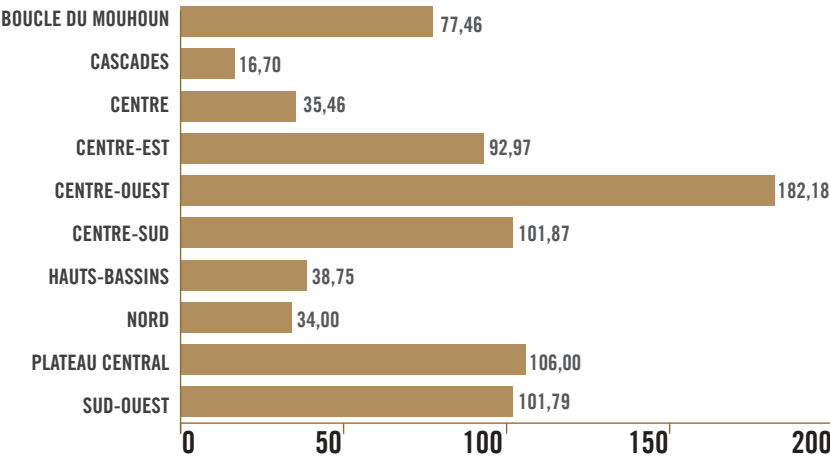


Tableau 47 Réalisations physiques de routes bitumées par région en 2021 et 2022 (en Km)

Régions	Réalizations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Taux
Boucle du Mouhoun	11,00	14,00	0,00	0,00%
Centre	6,96	61,00	58,10	95,25%
Centre-Est	2,50	44,66	44,36	99,33%
Centre-Sud	0,00	30,00	30,00	100,00%
Est	85,00	45,00	11,10	24,67%
Hauts -Bassins	0,00	6,00	0,00	0,00%
Plateau Central	0,00	29,96	29,96	100,00%
Sahel	17,70	20,00	2,30	11,50%
Total	123,16	250,62	175,82	70,15%

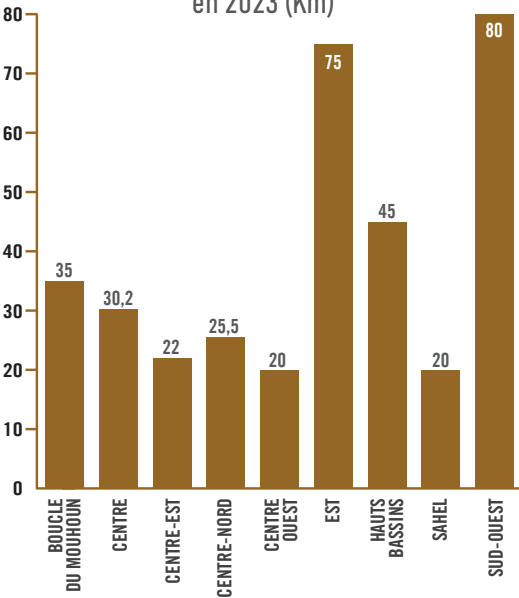
Source : DGESS/MID, janvier 2023

Tableau 48 Prévisions de routes bitumées par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Longueur (km)	Coût total (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	35	8 293 167 000
Centre	30,2	59 001 000 000
Centre-Est	22	1 681 000 000
Centre-Nord	25,5	9 153 000 000
Centre-Ouest	20	5 007 000 000
Est	75	34 722 000 000
Hauts-Bassins	45	11 016 000 000
Sahel	20	2 057 000 000
Sud-Ouest	80	11 951 000 000
Total	185,5	61 955 000 000

Source : DGESS/MID, janvier 2023

Prévisions de routes bitumées par région en 2023 (Km)



EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE



INDICATEURS

Tableau 49 Évolution de quelques indicateurs clés

N°	INDICATEURS	Réalisations		Prévisions	
		2020	2021	2022	2023
1	Taux d'insertion des jeunes et des femmes placés en stage et en volontariat (en %)	15	47	15	15
2	Effectif des apprenants formés	5 323	7 362	6 599	9 382
3	Taux d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (en %)	34,7	34,7	34,7	33,0
4	Effectif des formés de la formation professionnelle	10 752	32 287	50 000	50 000
5	Nombre d'auto-emplois créés	10 056	2 811	6 000	6 000

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

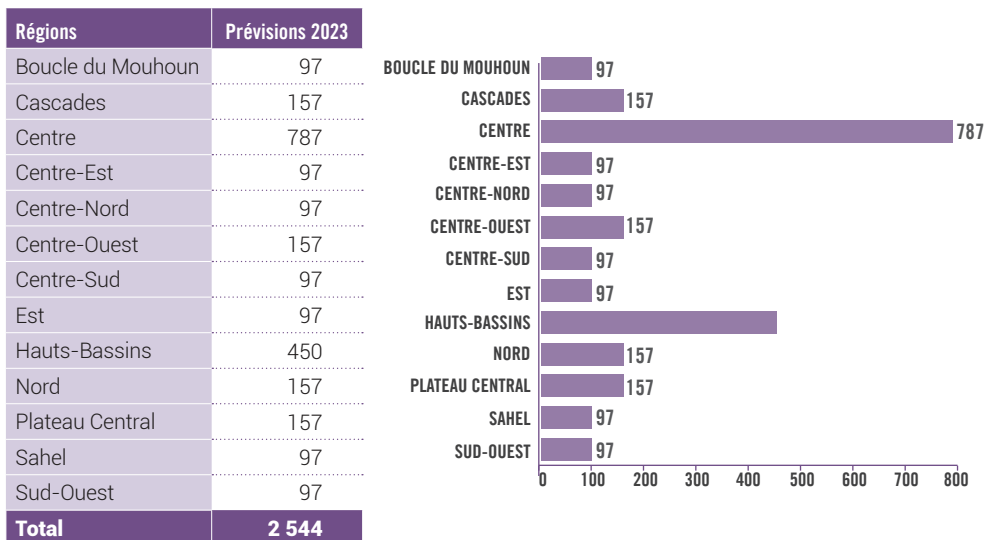
Réalisations 2021 et 2022 au 31 octobre et prévisions 2023

Tableau 50 Nombre d'emplois créés par région en 2021 et 2022

Régions	Réalisations 2021	2022		
		Prévisions	Réalisations au 31 octobre	Observations
Boucle du Mouhoun	168	214	ND	Ces données nécessitent la réalisation d'enquêtes terrains. Au 31 octobre 2022, ces enquêtes n'ont pas encore été effectuées ; d'où la mention « Non disponible (ND) » au niveau de la colonne réalisation.
Cascades	70	206	ND	
Centre	768	1 477	ND	
Centre-Est	96	440	ND	
Centre-Nord	55	209	ND	
Centre-Ouest	91	260	ND	
Centre-Sud	120	179	ND	
Est	64	278	ND	
Hauts-Bassins	249	735	ND	
Nord	116	117	ND	
Plateau Central	51	181	ND	
Sahel	23	112	ND	
Sud-Ouest	197	81	ND	
Total	2 068	4 489	ND	

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

Tableau 51 Prévisions de création d'emplois par région en 2023



Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

Tableau 52 Nombre de jeunes formés par région en 2021 et 2022

Régions	Réalizations 2021	2022		
		Prévisions	Réalizations (31 octobre)	Taux
Boucle du Mouhoun	2448	4465	1293	28,96%
Cascades	3404	445	35	7,87%
Centre	20217	6340	2364	37,29%
Centre-Est	11400	4996	2489	49,82%
Centre-Nord	11371	1785	853	47,79%
Centre-Ouest	1 258	1935	704	36,38%
Centre-Sud	502	1490	338	22,68%
Est	3010	1325	720	54,34%
Hauts-Bassins	3 610	3305	1644	49,74%
Nord	2328	8515	5660	66,47%
Plateau Central	2 108	6795	3770	55,48%
Sahel	968	1375	165	12,00%
Sud-Ouest	1723	7486	186	2,48%
Total	64 347	50 257	20 221	40,24%

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

Tableau 53 Nombre de jeunes à former par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Effectifs	Coût (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	4 800	7 631 000
Cascades	3 760	8 941 900
Centre	15 952	274 128 200
Centre-Est	1 835	6 331 000
Centre-Nord	3 270	9 678 740
Centre-Ouest	4 107	12 992 500
Centre-Sud	2 455	15 689 500
Est	2 225	15 321 000
Hauts-Bassins	4 557	189 899 000
Nord	7 134	12 326 000
Plateau Central	4 127	152 142 000
Sahel	3 462	8 093 000
Sud-Ouest	7 884	11 217 100
Total	65 568	724 390 940

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

Nombre de jeunes à former par région en 2023

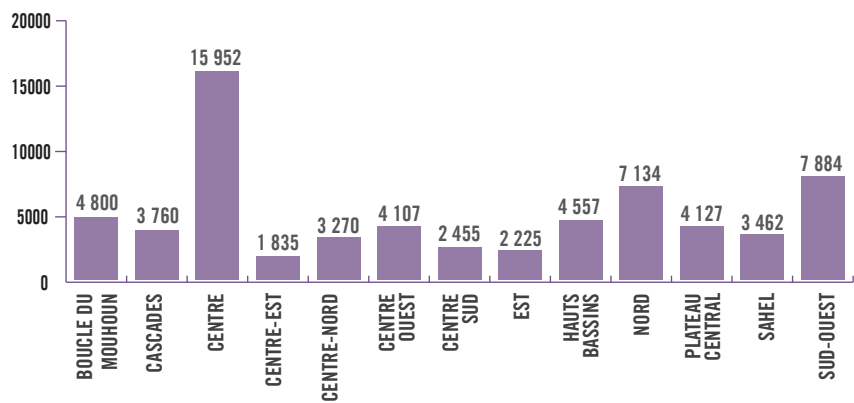


Tableau 54 Bénéficiaires de financement par région en 2021 et 2022

Régions	Réalizations 2021		2022		
	Bénéficiaires	Financement (en FCFA)	Prévisions	Réalizations au 31 octobre	
				Bénéficiaires	Financement (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	169	108 400 000	190	105	50 000 000
Cascades	76	60 400 000	220	38	17 900 000
Centre	1 403	1 016 100 000	1210	1329	602 650 000
Centre-Est	126	64 800 000	160	57	24 850 000
Centre-Nord	69	71 000 000	105	30	22 000 000
Centre-Ouest	87	55 400 000	110	32	18 000 000
Centre-Sud	73	62 900 000	90	29	15 000 000
Est	40	34 500 000	170	18	12 000 000
Hauts-Bassins	308	163 800 000	235	203	92 000 000
Nord	69	58 800 000	95	39	26 000 000
Plateau Central	68	46 800 000	165	60	33 000 000
Sahel	23	24 000 000	60	9	5 000 000
Sud-Ouest	41	35 100 000	65	55	26 000 000
Total	2 552	1 802 000 000	2 875	2 004	944 400 000

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

04

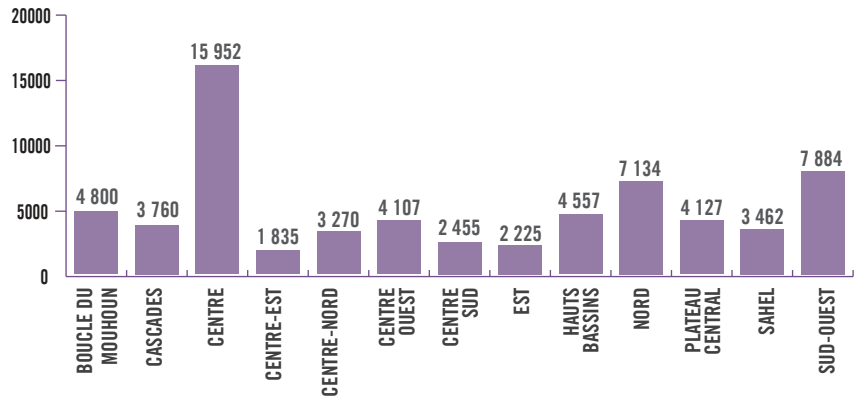
INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS CERTAINS SECTEURS
AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Tableau 55 Prévisions d'effectif de jeunes à financer par région en 2023

Régions	Prévisions 2023	
	Effectifs	Coût (en FCFA)
Boucle du Mouhoun	185	112 000 000
Cascades	95	92 000 000
Centre	1335	872 000 000
Centre-Est	85	67 000 000
Centre-Nord	65	58 000 000
Centre-Ouest	95	92 000 000
Centre-Sud	85	67 000 000
Est	65	58 000 000
Hauts-Bassins	310	300 000 000
Nord	75	83 000 000
Plateau Central	155	119 000 000
Sahel	65	58 000 000
Sud-Ouest	85	67 000 000
Total	2 700	2 045 000 000

Source : DGESS/MSJE, janvier 2023

Nombre de jeunes à former par région en 2023





BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

05

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE BONNE EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

Les mesures d'accompagnement qui devraient permettre une bonne exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, portent aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

En matière de recettes



En matière de recettes, il s'agira de renforcer la mise en œuvre des réformes et de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement de l'action de recouvrement.



Concernant les dépenses, il s'agira de :

- poursuivre la digitalisation des procédures de passation des marchés pour plus d'efficacité et de transparence ;
- poursuivre la mise en place de la comptabilité de l'ordonnateur pour une plus grande efficacité dans l'exercice de la redevabilité et en matière de suivi de l'exécution des dépenses d'investissements à travers les AE/CP ;

- opérationnaliser les nouveaux réseaux comptables avec la nomination, la formation, l'équipement et l'installation des comptables ;
- opérationnaliser les Directions de la solde et de l'ordonnancement (DSO) dans les ministères et institutions et renforcer les capacités des acteurs ;
- accélérer la mise en œuvre des autres innovations induites par la loi organique 2015-073/CNT du 06 novembre 2015 relatives aux lois de finances (implication effective des Responsables de programmes budgétaires, Dialogue de gestion, validation des Rapports annuels de performance, revue des programmes budgétaires, dispositif de contrôle interne, etc.).



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

06

**THEMATIQUE 2023 : L'IMPÔT SUR
LES REVENUS FONCIERS (IRF)**

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

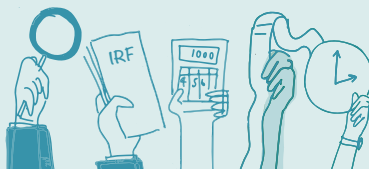


Quoi ? Encore les impôts !
Moi je paye déjà l'impôt pour
mes boutiques.

Bonjour Ladji,
vous tombez bien ! L'agent des
impôts vous cherche pour
parler de l'IRF.

Ladji bonjour, c'est bien si vous payez l'impôt pour vos boutiques.
Mais l'IRF est l'impôt sur les revenus fonciers que chaque bailleur doit
payer. Il existe depuis longtemps mais cette année nous avons décidé de
faire un recensement et une sensibilisation des bailleurs.

Ensemble, contribuons à l'essor économique de notre pays !



Impôt sur les revenus fonciers (IRF)



QU'EST-CE QUE L'IRF ?

L'IRF est une taxe qui s'applique sur les revenus fonciers. Les revenus fonciers représentent les revenus du patrimoine immobilier (terrains nus et bâtis). Il s'agit principalement des loyers perçus des immeubles mis en location.

L'impôt sur les revenus fonciers, perçu au profit du budget de l'Etat, a été institué par la loi n° 54/94/ADP du 14/12/1994.

CHAMP D'APPLICATION

L'IRF est applicable aux produits de la location des immeubles bâtis (maisons, appartements, magasins, bureaux, usines ...) ou non bâtis (terrains de toute nature) quel que soit leur usage, y compris les revenus accessoires (location du droit d'affichage comme les panneaux publicitaires), les revenus exceptionnels (suppléments de loyers et indemnité d'assurance perçue à la suite d'un sinistre), les produits des sous-locations d'immeubles bâtis ou non bâtis et des baux à construction.

L'impôt s'applique aux revenus des immeubles situés au Burkina Faso et aux revenus des immeubles situés à l'étranger lorsque le bailleur réside au Burkina Faso ou y exerce ses activités le cas échéant.

EXONÉRATIONS

Sont exonérés de l'IRF :

- ❖ les loyers de toute nature d'immeubles appartenant à des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- ❖ les loyers de toute nature d'immeubles appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales ;
- ❖ les loyers des chambres d'hôtel et d'établissements assimilés ;
- ❖ les loyers dont le cumul par bailleur n'excède pas vingt mille (20 000) francs CFA par mois ;
- ❖ les loyers des personnes salariées retraitées des secteurs public et privé et des conjoints survivants de retraités dans la limite d'un seul immeuble, sans excéder cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- ❖ les entreprises publiques ou privées ayant pour principal objet la promotion de l'habitat social en cas de prise d'un décret en conseil des ministres.



L'IRF est régi par les articles 120-128, 215-219, 763, 764, 768 du Code général des impôts (CGI).

Le montant de l'IRF est calculé sur la moitié du loyer (abattement de 50%) aux taux progressifs par tranches ci-après :

- ❖ tranche de 0 à 100 000 francs CFA.....18% ;
- ❖ tranche de plus de 100 000 francs CFA.....25%.

LE FAIT GÉNÉRATEUR ET L'EXIGIBILITÉ

Le fait générateur est la mise de l'immeuble par le bailleur à la disposition du locataire. En conséquence, l'IRF est dû même si les loyers ne sont pas payés.

L'impôt est exigible sur les loyers dus au titre du mois écoulé quelle que soit la période mentionnée dans le contrat. Lorsque celle-ci est supérieure à trois (3) mois, le paiement est fractionné en autant de périodes de trois (3) mois que comporte l'échéance du contrat.

En cas de paiement d'avance, l'impôt est immédiatement exigible.



OBLIGATIONS ET SANCTIONS

BAILLEUR

Obligations

Le bailleur doit faire la déclaration et le paiement auprès du service des impôts territorialement compétent au plus tard le 10 du mois suivant celui au titre duquel le loyer est échu. Toutefois, si le montant de l'impôt dû mensuellement ne dépasse pas **2 500 francs CFA**, la déclaration et le versement doivent être effectués dans les 10 premiers jours des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier pour le trimestre écoulé. En cas de résiliation avant terme du bail, le bailleur doit en informer le service des impôts dans les dix (10) jours suivant la date de rupture du contrat.

Les sanctions contre le bailleur en cas de non-respect des obligations ci-dessus :

- ✧ une pénalité de **25%** des droits dus en cas de déclaration tardive (cette pénalité est doublée en cas de taxation d'office) ;
- ✧ une pénalité de **50%** des droits compromis en cas d'omission ou d'insuffisance des bases déclarées ;
- ✧ une pénalité de **10%** des droits dus, majorée de **1%** des droits dus par mois ou fraction de mois de retard en cas de retard de paiement.

LOCATAIRE

Obligations

Lorsque le bail est conclu avec certains locataires désignés par la loi, les obligations déclaratives et de paiement de l'IRF sont transférées sur ces derniers à travers la technique fiscale de la retenue à la source lors du paiement des loyers. En outre, les débiteurs sont tenus de remettre à l'appui de leurs paiements au service des impôts un état des versements effectués à leur bailleur.

Sont soumis à cette obligation :

- ✧ les personnes physiques et morales relevant des régimes du réel simplifié d'imposition (RSI) et du réel normal d'imposition (RNI) ;
- ✧ l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics ;
- ✧ les ONG, les projets ;
- ✧ les représentations diplomatiques et consulaires ainsi que les organismes internationaux et assimilés.

Les sanctions contre le locataire débiteur en cas de non-respect des obligations ci-dessus :

- une pénalité de **25%** en cas d'absence ou d'insuffisance de retenues, de paiement du montant omis. Il convient de préciser que la retenue non déclarée ne peut en aucun cas être portée dans les charges du locataire débiteur ;
- un intérêt pour retard de **15%** par mois ou fraction de mois de retard ;
- une pénalité de **200%** en cas de défaut total de versement dans les 3 mois de la date d'exigibilité.

Pour permettre une bonne compréhension du calcul de l'IRF, deux exemples de calcul de l'IRF portant sur les tranches de 0 à 100 000 francs CFA et de plus de 100 000 francs CFA sont ci-dessous présentés.



EXEMPLE 1 IRF à une tranche

Pour un loyer mensuel de 100 000 FCFA.

Abattement de 50% du loyer est de
 $100\,000 \times 50\% = 50\,000$ FCFA

Base imposable :
 $100\,000 - 50\,000 = 50\,000$ FCFA

IRF = base imposable X 18%

$IRF = 50\,000 \times 18\%$

$IRF = 9\,000$ FCFA



EXEMPLE 2 IRF à deux tranches

Pour un loyer mensuel de 300 000 FCFA.

Abattement de 50% du loyer est de
 $300\,000 \times 50\% = 150\,000$

Base imposable :
 $300\,000 - 150\,000 = 150\,000$ FCFA

Pour ce cas de figure, l'IRF est calculé en deux tranches car la base imposable est supérieure à 100 000 FCFA.

- Tranche 1 : $100\,000 \times 18\% = 18\,000$

- Tranche 2 : $(150\,000 - 100\,000) \times 25\% = 12\,500$

$IRF = 18\,000 + 12\,500$

$IRF = 30\,500$ FCFA



CONCLUSION

Le budget de l'Etat, exercice 2023 s'inscrit dans une dynamique de mise en œuvre du Plan d'action de la transition (PAT). Ce plan définit des priorités dont la mise en œuvre contribuera à améliorer la situation sécuritaire et les conditions de vie des populations. Dans ce sens, le secteur de la défense et de la sécurité bénéficie d'une attention accrue conformément à la mission principale de reconquête de l'intégrité du territoire national. Aussi, les secteurs sociaux ont fait l'objet d'une attention particulière dans la définition des priorités budgétaires.

L'atteinte des résultats escomptés du budget 2023 passe par la mise en œuvre efficace des actions définies dans le PAT. Cela requiert une bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, notamment en matière de mobilisation optimale des recettes et d'exécution efficiente des dépenses budgétaires.

A cet effet, une participation citoyenne à l'action gouvernementale est nécessaire. Cette participation passe par l'appropriation du budget de l'Etat qui devrait être facilitée par le présent budget citoyen.

En plus de la version française, le budget citoyen est traduit en sept (07) langues nationales que sont le mooré, le dioula, le fulfuldé, le gulfancema, le bissa, le lyélé et le dagara. Il fait l'objet d'une large campagne de communication.



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023
BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023
BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023 BUDGET CITOYEN 2023

ANNEXES

BUDGET CITOYEN

Un langage simplifié pour mieux comprendre l'action gouvernementale.

ANNEXE 1 Prévisions des Comptes d'affectation spéciale du Trésor (CAST) 2022 (en milliers de FCFA)

INTITULE DU COMPTE	PREVISIONS CORRIGÉES 2022	PREVISIONS 2023	VARIATION	
			MONTANT	TAUX(%)
Compte spécial n° 125 « Plan d'actions de la stratégie nationale de micro-finance »	750 000	500 000	-250 000	-33,33%
Compte spécial n° 126 « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base »	18 861 209	1 738 286	-17 122 923	-90,78%
Compte spécial n° 127 « Cantines scolaires du secondaire »	306 697	198 450	-108 247	-35,29%
Compte spécial n° 128 « Fonds d'appui au développement du système de santé »	43 200	43 200	0	0,00%
Compte spécial n° 129 « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique »	1 134 069	483 273	-650 796	-57,39%
Compte spécial n° 130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso »	722 376	599 190	-123 186	-17,05%
Compte spécial n° 131 « Fonds de développement de la statistique »	863 139	160 700	-702 439	-81,38%
Compte spécial n° 132 « Cadastre fiscal »	26 000	50 000	24 000	92,31%
Compte spécial n° 142 « Remboursement crédits TVA »	100 000 000	100 000 000	0	0,00%
Compte spécial n° 143 « Approvisionnement en Eau et Assainissement »	76 185 852	67 710 866	-8 474 986	-11,12%
Compte spécial n° 144 « Appui à la formation professionnelle »	2 943 339	2 732 800	-210 539	-7,15%
Compte spécial n° 148 « Gestion des Frontières »	1 622 095	1 428 682	-193 413	-11,92%
Compte spécial n° 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière »	0	406 250	406 250	-
TOTAL	203 457 976	176 051 697	-27 406 279	-13,47%

Source : DGB/MEFP, janvier 2023

ANNEXE 2

Prévisions des Comptes d'affectation spéciale du Trésor (CAST) 2022
(en milliers de FCFA)

Rubriques	Situation		Projections	
	31/12/2021	31/10/2022	31/12/2022	31/12/2023
Dette extérieure	2 842,80	3 043,30	3 146,30	3 869,70
Multilatérale	2 528,80	2 713,60	2 718,70	2 998,40
Bilatérale	256,80	269,70	368,40	806,20
Banques commerciales	57,30	60,10	59,20	65,10
Dette intérieure	3 155,50	3 555,30	3 949,30	4 772,70
Institutions Financières	457,90	565,70	660,20	742,30
Institutions non Financières	41,60	297,70	221,90	223,70
Marché Monétaire et Financier	2 656,00	2 691,80	3 067,20	3 806,70
Total général	5 998,30	6 598,60	7 095,60	8 642,40
PIB nominal	11 317,10		12 025,10	12 890,90
Encours dette publique/PIB	53,00%		59,01%	67,04%

Source : DGEF, CPC décembre 2022



ANNEXE 3 Principales étapes d'élaboration du budget de l'Etat

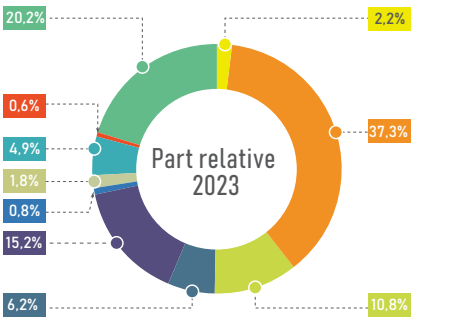
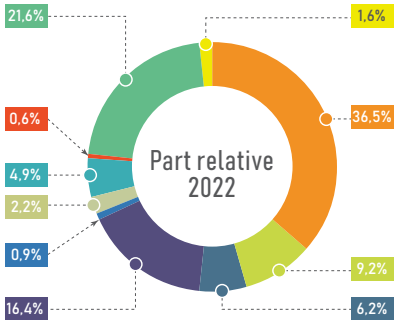
Phases	Activités	Acteurs	Calendrier
Cadrage budgétaire	Définition des priorités et des choix stratégiques budgétaires	DGEP/MEFP	Janvier – Février
	Détermination des enveloppes globales (recettes et dépenses) et sectorielles (crédits budgétaires des ministères et institutions) à travers le cadrage budgétaire.	DGB/ MEFP	Mars-Avril
	Notification des enveloppes sectorielles aux ministères et aux institutions à travers la circulaire budgétaire.	DGB/ MEFP	Mai
	Elaboration des DPPD (avant-projets de budget) des ministères et des institutions.	Ministères et Institutions	Mai – Juin
Arbitrage	Examen technique des DPPD des ministères et des institutions.	DGB/ MEFP	Juin
	Arbitrage des DPPD des ministères et institutions par le Ministère en charge des Finances	MEFP	Juillet
	Arbitrage de l'avant-projet de loi de finances en Conseil de ministres	Gouvernement	Septembre
	Adoption de l'avant-projet de loi de finances en Conseil de ministres	Gouvernement	
Vote	Dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale	Ministère en charge des relations avec le Parlement	Septembre
	Examen par la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale et vote de la loi de finances par le Parlement	Parlement	Octobre-Décembre
Promulgation	Prise d'un décret de promulgation de la loi de finances	Président du Faso	Décembre

Source : DGB/MEFP

ANNEXE 4 Présentation du budget de l'Etat selon l'objet socio-économique de la dépense (classification fonctionnelle) en 2022 et 2023 (en milliers de FCFA)

Libellés	2022		2023	
	Prévisions	Part relative	Prévisions	Part relative
01 Services généraux des administrations publiques	1 064 067 079	36,45%	1 206 788 656	37,29%
02 Défense	267 640 754	9,17%	348 519 635	10,77%
03 Ordre et sécurité publics	180 012 982	6,17%	201 451 056	6,23%
04 Affaires économiques	477 385 454	16,35%	492 401 134	15,22%
05 Protection de l'environnement	27 008 486	0,93%	25 020 505	0,77%
06 Logement et équipements collectifs	62 922 204	2,16%	58 934 914	1,82%
07 Santé	143 809 353	4,93%	157 847 970	4,88%
08 Loisirs, culture et culte	18 815 055	0,64%	18 935 928	0,59%
09 Enseignement	629 422 039	21,56%	654 071 168	20,21%
10 Protection sociale	48 065 167	1,65%	71 942 658	2,22%
Total	2 919 148 573	100,00%	3 235 913 624	100,00%

Source : DGB/MEFR, janvier 2023



- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Affaires économiques
- Protection de l'environnement
- Logement et équipements collectifs
- Santé
- Loisirs, culture et culte
- Enseignement
- Protection sociale

ANNEXE 5 Récapitulatif des ressources transférées aux Collectivités Territoriales entre 2021 et 2023 (base LFI) (en millier de FCFA)

STRUCTURES BENEFICIAIRES	2021	2022	2023
Ressources liées aux compétences transférées	42 861 662	41 267 367	34 585 243
Enseignement de base	33 585 902	32 232 869	27 673 536
Santé	6 284 150	6 284 150	6 284 150
Eau potable et Assainissement	1 795 418	1 800 000	352 474
Sports et loisirs	30 456	30 456	30 456
Culture et tourisme	19 627	29 627	29 627
Jeunesse et Emploi	50 000	50 000	50 000
Action sociale et solidarité Nationale	95 000	95 000	45 000
MARAH	482 109	262 969	0
MDICAPME	124 000	87 296	0
MEFP	395 000	395 000	120 000
Autres appuis à la décentralisation	193 640 453	180 617 029	320 247 095
Dotations globales	6 774 000	6 774 000	6 774 000
Dotation aux régions	900 000	1 354 800	1 354 800
Dotation aux communes	5 874 000	5 419 200	5 419 200
Subvention (Taxe sur les produits pétroliers)	10 088 291	10 088 291	12 543 000
Rémunération ex-agents des provinces	325 000	326 000	350 000
Droit de tirage Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT)	6 797 511	4 500 000	2 000 000
Mesures Sociales (HIMO)	2 700 000	2 700 000	500 000
Décentralisation et Participation Citoyenne (DPAC)	9 036 117	9 036 117	-
Appui aux brigades vertes (Ouaga et Bobo)	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Aménager et bitumer les voiries urbaines dans la ville de Ouagadougou	4 413 000	4 413 000	0
Projets et programmes	125 785 404	115 058 491	246 370 297

ANNEXE 5 Récapitulatif des ressources transférées aux Collectivités Territoriales entre 2021 et 2023 (base LFI) (en millier de FCFA)

STRUCTURES BENEFICIAIRES	2021	2022	2023
Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)	10 932 447	6 215 634	7 051 005
Programme d'urgence pour le Sahel (PUS)	70 000	60 000	66 300
Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR)			18 945 919
Projet communautaire de résilience et de stabilisation dans le Sahel (PCRSS)			7 111 950
Projet national de développement rural productif (PNDRP)	6 000 100	0	125 000
Autres projets et programmes	108 782 857	108 782 857	213 070 123
Fiscalité partagée	7 755 613	7 755 613	11 598 798
Fonds minier de développement local (MINES) 20% des royalties	21 465 517	21 465 517	38 911 000
Structures d'appui à la décentralisation	2 118 158	438 435	583 931
Commission technique interministérielle (CTI)	0	74 400	203 496
Comité national de la coopération décentralisée (CNCD)	10 000	19 982	14 967
Conférence nationale de la décentralisation (CONAD)	286 158	7 053	15 036
Commission nationale des finances locales (CONAFIL)	15 000	29 999	30 337
Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)	50 000	50 000	50 000
Association des régions du Burkina Faso (ARBF)	50 000	50 000	50 000
Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT)	7 000	7 001	20 000
Fonctionnement du FPDCT	1 700 000	200 000	200 095
Total général	241 320 273	225 022 831	355 416 269
Part du budget transférée aux collectivités territoriales	12,26%	10,36%	15,37%

Source : DGB/MEFP, janvier 2023

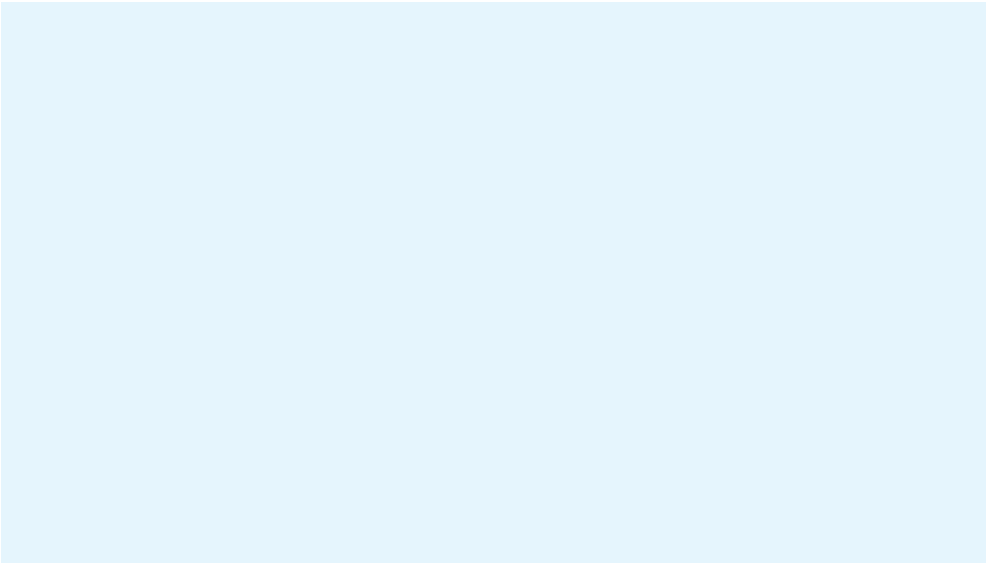
ANNEXE 6 Calendrier de diffusion du budget citoyen 2023

Document à publier	Structure responsable de la diffusion	Date limite de publication (norme IBP)	Période de diffusion proposée pour le Burkina	Canal	Justification	Champ	Observation
Le budget citoyen	DGB	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la LFI	Radio	Partager l'information budgétaire avec un large public dans les langues locales (stations de radio locale, etc.)	OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	La radio permet de toucher un plus grand public avec des moyens modestes (radio à pile, téléphone portable, etc.)
				Télévision	Partager l'information budgétaire avec un large public en mettant en évidence les images traduisant les ambitions affichées	OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	En plus de renfermer certains avantages de la radio, la télé permet de toucher certains groupes (handicapés auditifs, etc.)
				Presse écrite	Partager l'information budgétaire à ceux qui ont un niveau minimum d'instruction	Administration, OSC, Presse, Collectivités Territoriales,	L'archivage des journaux permet de relire et de partager les informations avec plusieurs personnes.
				Plateforme web d'accès	Permettre l'accès facile aux données budgétaires à travers les visualisations interactives	Accessibilité à internet	Elle permet de donner des statistiques analytiques, graphiques.

ANNEXE 7 Quelques projets routiers programmés au titre de l'année 2023
(en milliers FCFA)

N°	Projets	Dotations initiales 2023
1	Projet de construction et de bitumage de la voie contournement de la ville de Ouaga	26 000 000
2	Construction de la Route régionale (RR) N°11 Kolinka-Fara-Pourra Carrefour	4 712 145
3	Construction et bitumage de la Route nationale (RN) N°10 Tougan-Ouahigouya	5 589 542
4	Construction et bitumage de la RN N° 23 Ouahigouya-Titao-Djibo (115 km)	3 345 388
5	Construction et bitumage de la route Guiba-Garango	5 000 000
6	Projet de renforcement de la route communautaire CU2A Gounghin-Fada-Piéga-frontière Niger	29 076 463
7	Projet d'aménagement des routes de désenclavement interne	3 353 102
8	Projet de construction de la Route Kantchari-Diapaga	1 205 237
9	Rocade Nord	11 284 534
Total		89 566 411

Source : DGB/MEFP, janvier 2023





REAGISSEZ À CE GUIDE

Pour télécharger ce document et trouver de plus amples informations sur la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022, visitez le site web de la DGB : **www.dgb.gov.bf**

Pour vos remarques, commentaires et suggestions sur le contenu du Budget Citoyen,

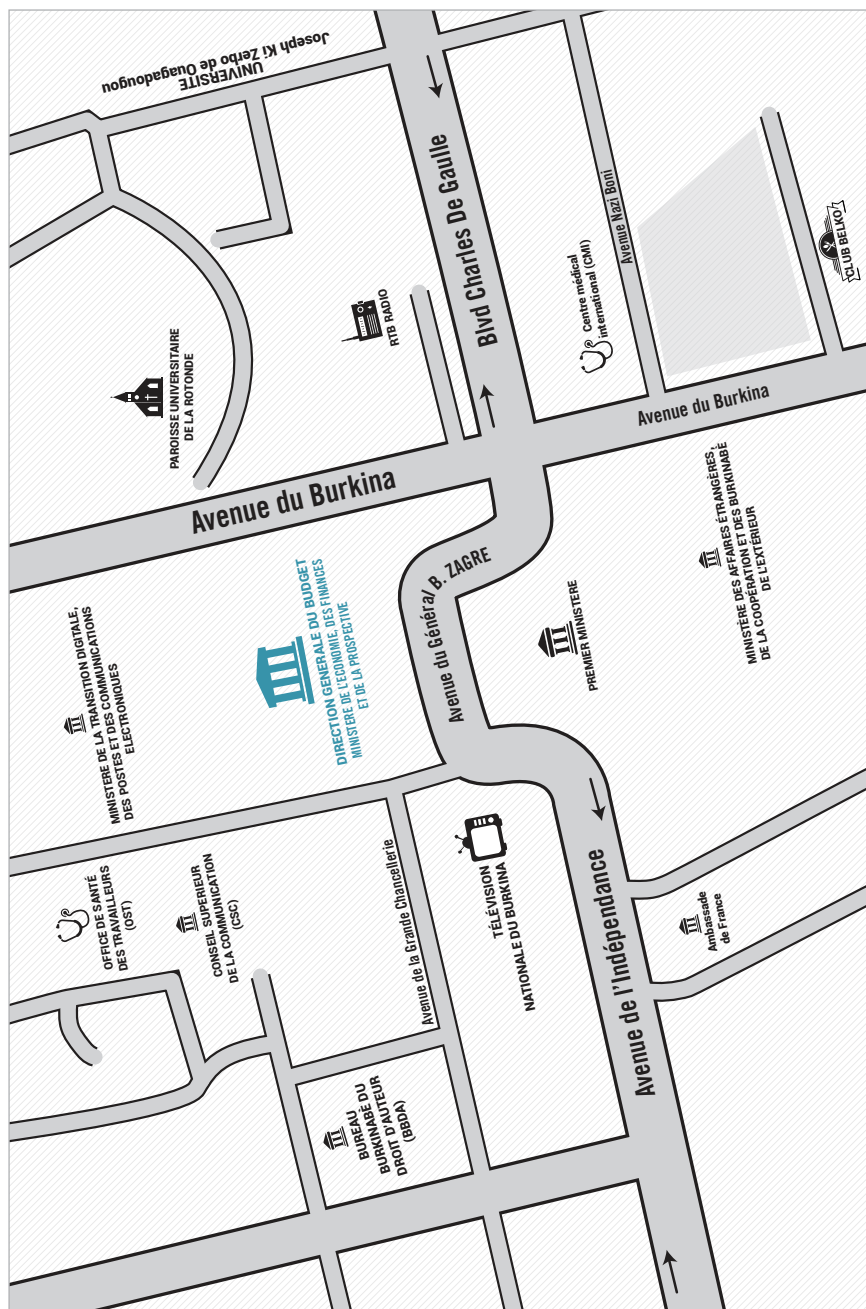
- rendez-vous sur la page Facebook : **<https://www.facebook.com/dgbburkinafaso>** ;
- ou envoyez un mail à l'adresse : **dgb@finances.gov.bf**.

Pour toute autre information sur les finances publiques

- rendez-vous à la Direction Générale du Budget, située dans l'enceinte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sise Avenue du 11 Décembre face à la télévision nationale ;
- ou appelez-nous au : **(+226) 25 41 82 94/ 25 32 44 30.**



SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA DGB









BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

EQUIPE D'ELABORATION DU BUDGET CITOYEN 2023

MEFP

Superviseurs

OUEDRAOGO Lassané
SOULAMA Vieux Abdoul Rachid

Président

SANFO Arouna

Membres

BOUNDAGO Madi
DABOU Marc
DOUMBIA Karamoko
GUEM L. Hortense
KABORE K. Mariel
KOMBELEMSIGRI Clément P.
OUATTARA Mandjara
OUEDRAOGO M. Frédéric
OUEDRAOGO Ousmane
ROUAMBA Dominique
SAKANDE Mahamoudou
TIAO Koibiet
ZONGO André

OSC

OUATTARA Karamoko
OUOBA Boukari

CONCEPTION GRAPHIQUE

BONTOGHO K. Modeste



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

© **DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
Janvier 2023